RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

MISSION NATURE



Bilan des projets 2023 et 2024

À propos de

MISSION NATURE

Contribuer à la protection de la biodiversité près de chez soi de façon ludique, c'est tout l'enjeu de « Mission Nature » !

Ce dispositif, lancé en 2023 par FDJ UNITED, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), permet de récolter des fonds pour financer des projets de restauration du vivant.

Chaque projet retenu a un impact visible, durable et mesurable sur les écosystèmes et les espèces.

Depuis son lancement en 2023, Mission Nature a permis de réunir plus de 32 millions d'euros au bénéfice de **près de 100 projets répartis sur l'ensemble du territoire**, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

92
projets de restauration écologique soutenus depuis 2023

Plus de 32 millions d'euros de financement pour la biodiversité depuis 2023

2023 et 2024

Pour les années 2023 et 2024, ce sont 43 projets qui avaient été financés pour près de 14 millions d'euros : retour du Gypaète barbu et de l'Effraie des clochers, restauration des Pozzi du Renosu, sauvegarde de la Tortue d'Hermann et du Lézard ocellé, restauration de zones humides en Brenne et au Mont Saint-Michel, conservation du Gecko vert de Manapany et de l'Iguane des petites Antilles… autant de symboles de la restauration de la biodiversité qui ont été financés grâce à Mission Nature.

2023



2024







Couverture
Vue aérienne du marais audomarois
Crédit photo : Conservatoire du littoral

Sommaire

Les projets 2023

1 Restauration écologique sur le site de l'écozone du Forez p.7
2 Inventaires et restauration de milieux humides p.8
3 Reconquête de la nature dans les Monts d'Arrée p.9
4 Renaissance du bocage du sud de l'Indre p.10
5 Forêts, marais et prairies pour reconquérir la biodiversité p.11
6 Restauration de pelouses calcaires en forêt de Verdun p.12
7 Restauration des tourbières des Vosges p.13
8 Restauration des tourbières des méandres de la Haute-Somme p.14
9 Transformation d'un espace vert de façon écologique p.15
10 Sauvegarde de la mangrove du Lamentin p.16
11 Sauvegarde des tortues marines du Carbet p.17
12 Reconquête forestière du littoral de Saziley p.18
13 Sauvegarde de l'arrière-mangrove de la Baie de Bouéni p.19
14 Sauvegarde des zones humides du Mont Saint-Michel p.20
15 Reconquête de la biodiversité des plaines céréalières p.21
16 Restauration écologique et renaturation du site de Reyraud sur la rivière Dronne p.22
17 Retour du plus grand rapace d'Europe p.23
18 Reconquête des haies et mares p.24
19 Restauration de l'herbier de Posidonie p.25
20 Sauvegarde de gîtes de chauves-souris dans les gorges de la Siagne p.26
21 Sauvegarde des populations de tortues d'Hermann p.27

Les projets 2024

22 Agri'Mares : créer et restaurer des mares agricoles p.29
23 Réhabilitation d'une peupleraie à Béréziat p.30
24 Réintroduction du Pin de Salzmann p.31
25 Stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes dans le Genevois p.32
26 L'éco-pastoralisme pour la restauration et la préservation des pelouses sèches p.33
27 Mise en place d'une zone de préservation forte dans une forêt communautaire p.34
28 Restauration de landes sur la réserve associative du cap Sizun p.35
29 Restauration des mares forestières sur le Domaine de Chambord p.36
30 Restauration des zones humides de la Brenne p.37
31 Gestion de la fréquentation pour restaurer les Pozzi du Renosu p.38
32 Une chouette, un village p.39
33 Restauration de l'habitat de l'Iguane des petites Antilles p.40
34 Renaturation du marais audomarois p.41
35 Restauration de mares p.42
36 Conservation du Gecko vert de Manapany p.43
37 Reconversion de la Tourbière de Sèves p.44
38 Création d'un serpenduc p.45
39 Restauration des marais de Rochefort p.46
40 Restauration des continuités écologiques d'un site intercommunal p.47
41 Restauration du réseau de mares du Causse du Larzac p.48
42 Restauration du site de Courchon p.49
43 Renaturation du site de la Pointe Esterel sur la Presqu'île de Giens p.50

À propos de l'Office français de la biodiversité
p.51



PROJETS 2023

MISSION NATURE

Crédit photo : WWF



Marais sur l'écozone Crédit photo : France Nature Environnement Loire

75 % PROGRESSION DES TRAVAUX

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHONE-ALPES

1

LOCALISATION
Loire, Auvergne-Rhône-Alpes

MONTANT DU PROJET
179 167 €

SUBVENTION
143 334 €

Restauration écologique sur le site de l'écozone du Forez

PROJET PORTÉ PAR
France Nature Environnement Loire

Successivement lieu de pâturage, puis site d'exploitation de sable et de graviers, l'écozone du Forez est un espace riche de 760 hectares situé en bord de Loire. Or, le site s'est appauvri au fil des années à la suite de ces précédentes utilisations. Dans ce contexte, France Nature Environnement Loire a souhaité redonner de la grandeur à ce site en favorisant le retour et la reproduction des oiseaux d'eau, en restaurant des plans d'eau et en favorisant la libre reconquête des forêts en bord de Loire. Les actions engagées visent à limiter la progression des ligneux dans les roselières, remobiliser des îlots de la Loire, et favoriser la nidification d'espèces patrimoniales comme les chauves-souris et les oiseaux cavernicoles. Ces interventions s'inscrivent dans une démarche globale de préservation et de valorisation des habitats naturels, en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires scientifiques.

Progression du projet

Depuis le début du projet, FNE Loire s'est consacrée à la rédaction des dossiers réglementaires, en particulier le dossier « Loi sur l'eau » et le dossier Natura 2000. À la suite du repérage des secteurs d'intervention, les travaux de restauration des roselières ont débuté et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Un suivi rigoureux est assuré, incluant des prises de vues avant/après, la délimitation précise des zones traitées par points GPS, ainsi que la mesure des surfaces concernées. Dans le cadre de la restauration des grèves et vasières du méandre tressé, un suivi de la végétation a été réalisé en 2024 sur l'îlot situé en face du Gourd Jaune, sur la Loire, afin notamment de repérer les espèces exotiques envahissantes. Toutefois, la crue d'octobre 2024 a profondément modifié le site, en déplaçant et décapant l'îlot : les travaux initialement envisagés ne sont donc plus nécessaires. Un état des lieux a néanmoins été réalisé en 2025 afin de documenter ces évolutions.

Prochaines étapes

Les prochaines phases du projet porteront sur la finalisation des travaux de restauration des roselières, ainsi que sur l'installation de gîtes à chauves-souris et l'agrandissement d'une falaise pour faciliter la nidification des oiseaux. Le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières se poursuivra avec le relevé des placettes restantes, et les données collectées feront l'objet d'analyses afin d'évaluer l'impact des actions engagées. Enfin, un séminaire de clôture est prévu pour présenter les résultats du projet et échanger sur les perspectives d'actions complémentaires, notamment à travers le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux et les gestionnaires d'espaces naturels.

Période de visites

Pour observer les travaux, les visites sont à privilégier d'avril à juin.

3,9 hectares de roselières restaurées

34 gîtes à chauves-souris seront créés



Îlot Gourd Jaune après la crue
Crédit photo : France Nature Environnement Loire



2

Triton crêté Crédit photo : Communauté de communes Les Bertranges

LOCALISATION
Nièvre, Bourgogne-Franche-Comté et Cher, Centre-Val de Loire

MONTANT DU PROJET
428 170 €

SUBVENTION
181 154 €

Inventaires et restauration de milieux humides

PROJET PORTÉ PAR
la Communauté de communes Les Bertranges

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Les Bertranges réalise des diagnostics et des inventaires de la faune et de la flore locales dans le cadre de son Atlas de la biodiversité intercommunale. À l'issue de cette démarche, le plan d'action a identifié comme prioritaire la poursuite des inventaires sur les mares, accompagnée d'actions de restauration écologique et de sensibilisation du monde agricole à l'importance de ces milieux.

Progression du projet

Sur la partie Est du territoire intercommunal, un diagnostic préalable au projet a permis d'identifier plusieurs mares nécessitant des travaux de restauration. Ainsi, sept mares ont été restaurées à l'automne 2025, avec différentes interventions : curage, reprofilage des berges, pose de clôtures et lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Un second diagnostic mené sur une autre partie du territoire a permis d'identifier 65 mares à restaurer. Les propriétaires publics et privés ont été contactés afin d'obtenir leur accord pour la réalisation de travaux. À ce stade, 19 mares ont été sélectionnées pour être restaurées. En parallèle, la cartographie des zones humides des Bertranges a été finalisée grâce aux inventaires réalisés sur les 12 communes restantes (sur un total de 32). Enfin, des actions de sensibilisation ont été organisées,

12 communes inventoriées

7 mares restaurées

27 animations

elles ont permis de sensibiliser près de 1140 personnes à la biodiversité locale et aux enjeux de préservation des milieux humides. Les travaux de restauration des 19 mares supplémentaires identifiées ont débuté à la fin de l'été 2026, une fois la période de reproduction des espèces terminée et les mares asséchées. Ces travaux suivent les mêmes méthodes que celles mises en œuvre en 2025.



Restauration de mare - Avant
Crédit photo : Communauté de communes Les Bertranges



Restauration de mare - Après
Crédit photo : Communauté de communes Les Bertranges

Prochaines étapes

En fin d'année, une exposition sur les mares sera proposée au grand public avec la distribution d'un livret pédagogique. Un suivi écologique sera réalisé une fois les travaux terminés, et les données naturalistes seront diffusées sur les plateformes Gwern et Sigogne. Par ailleurs, dans la continuité du projet Mission Nature, la communauté de communes a obtenu des subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour réaliser des inventaires de mares dans une dizaine de nouvelles communes. Les mares identifiées comme prioritaires pourront ainsi être restaurées en 2027 et 2028, et des actions de sensibilisation seront menées chaque année.

Période de visites

Pour observer les travaux, les visites sont à privilégier d'avril à juin.



3

Brasparts sur le Menez Hom Crédit photo : SDIS29 / Département du Finistère

LOCALISATION
Finistère, Bretagne

MONTANT DU PROJET
648 500 €

SUBVENTION
466 080 €

Reconquête de la nature dans les Monts d'Arrée

PROJET PORTÉ PAR
le Conseil départemental du Finistère

Durant l'été 2022, des incendies inédits ont touché la Bretagne et notamment le Finistère. Plus de 2 200 hectares de landes, tourbières et boisements ont été consumés sur les Monts d'Arrée. Or, ces écosystèmes constituent un habitat naturel privilégié pour plusieurs espèces (Castor d'Europe, Faucon hobereau, Escargot de Quimper…). En réaction, le Conseil départemental du Finistère a lancé un plan d'action pour replanter la lande et prévenir les futurs incendies. Ainsi, le projet vise à acquérir 500 ha de landes et de tourbières afin de préserver leur bon état écologique et d'en assurer la gestion par des agriculteurs. Il prévoit également l'enlèvement des déchets révélés par les incendies, ainsi que des travaux de restauration écologique, notamment la coupe d'arbres incendiés afin de restaurer les landes.

Progression du projet

Malgré le passage de la tempête Ciaran en novembre 2023, et diverses contraintes, le projet a poursuivi son avancée avec la sécurisation de 135 hectares sur les Monts d'Arrées. Les acquisitions se poursuivent, en dépit de difficultés liées à l'indivision et aux successions. Parallèlement, des études scientifiques menées en partenariat avec des acteurs locaux ont permis d'évaluer les impacts des incendies sur la flore et la faune, fournissant ainsi des données précieuses pour orienter les actions de restauration écologique. Le Département a procédé à la coupe des arbres incendiés et entrepris la réouverture des milieux sur 120 hectares, grâce à des opérations de broyage des landes, de roulage des fougères et d'arrachage des espèces envahissantes. De plus, 5,7 hectares ont été reboisé principalement en feuillus sur les 8 hectares prévus. Ces actions s'accompagnent d'un suivi écologique continu, permettant d'adapter les méthodes au fil du temps.

Prochaines étapes

Les prochaines phases du projet viseront à continuer les travaux de restauration écologique. Par ailleurs, le Département est dans l'attente de la mise en place d'une servitude lui permettant d'accéder aux parcelles de plusieurs propriétaires privés. Cette servitude est nécessaire à la réalisation des travaux de restauration de la piste de Loqueffret, qui constitue une voie d'accès essentielle pour faciliter l'intervention des services de secours en cas d'incendie. Les plantations se poursuivront au cours de la prochaine saison. Les résultats des études portant sur la régénération post-incendie et sur les impacts des interventions seront partagés avec la communauté scientifique et les gestionnaires de territoires.

Période de visites

Pour observer les travaux, les visites sont à privilégier de mars à juillet. Les visiteurs pourront observer des oiseaux, tels que le Courlis cendré et le Busard Saint-Martin, qui affectionnent particulièrement les landes rases pour la nidification. Côté flore, les landes des Monts d'Arrée se distinguent par la présence d'espèces caractéristiques et vulnérables, notamment des orchidées et des lycopodes.



2022
Crédit photo : L. Vauvert / Parc naturel régional Armorique



2025
Crédit photo : L. Vauvert / Parc naturel régional Armorique

5,7 hectares restaurés

135 hectares acquis



Indre Nature

4

75 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

LOCALISATION
Indre, Centre-Val de Loire

MONTANT DU PROJET
72 422 €

SUBVENTION
56 995 €

Renaissance du bocage du sud de l'Indre

PROJET PORTÉ PAR
Indre Nature

Le maillage bocager du sud de l'Indre constitue l'un des bocages les plus denses du territoire national. Cet ensemble de haies et de prairies crée une continuité écologique servant à de nombreuses espèces et remplit une fonction essentielle dans le processus d'adaptation au changement climatique. Ce projet consiste à accompagner des propriétaires de parcelles qui souhaitent s'assurer de la préservation à long terme de ce maillage bocager, à travers des travaux de restauration ou de plantation lorsque nécessaire, ainsi que par la mise en place d'Obligations réelles environnementales (ORE), des contrats avec les propriétaires pour assurer un mode de gestion favorable au maintien de ce milieu dans le temps.

Progression du projet

En 2024, Indre Nature a structuré le projet en définissant une méthodologie pour les ORE, incluant des critères pour l'état initial des parcelles. Des actions de sensibilisation (réunions publiques, presse locale, prospectus) ont permis de faire connaître le dispositif et d'identifier des propriétaires intéressés. À l'issue de cette phase, cinq ORE ont été contractualisées, couvrant 85,5 hectares de milieux diversifiés, pour une durée de 25 ans. Les sites concernés présentent un intérêt écologique notable (haies anciennes, prairies humides, arbres remarquables). Des partenariats avec des éleveurs locaux ont été établis pour adapter les pratiques agricoles (pâturage extensif, limitation des intrants). Une consultation juridique a été réalisée pour clarifier l'articulation entre les ORE et les baux ruraux, favorisant l'acceptation et la pérennité du projet. Par ailleurs, des travaux de restauration écologiques ont été engagés sur une ORE pour la réouverture d'une prairie.

5
ORE contractualisées

85,5
hectares préservés



Prochaines étapes

Une sixième ORE est en cours de discussion avec une commune, qui souhaite préserver 12 mares, éléments écologiques essentiels du paysage bocager. Par ailleurs, des travaux sont à l'étude pour la restauration de mares. Le suivi des parcelles sera également assuré, avec des visites tous les cinq ans afin d'évaluer l'impact des ORE sur la biodiversité. Des ateliers à destination des agriculteurs et des propriétaires seront également organisés autour des bonnes pratiques bocagères. Enfin, début 2027, une rencontre réunira l'ensemble des propriétaires engagés dans une ORE, afin de favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau.

Période de visites

Les terrains concernés étant des propriétés privées, les visites ne sont possibles qu'avec l'accord des propriétaires.

Anecdote

À la suite de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) d'Écueillé–Valençay, un propriétaire ayant assisté à la réunion de restitution a découvert la présence de Damier de la Succise (papillon protégé) sur son terrain. Sensibilisé à cet enjeu, il a contacté l'association pour mettre en place une ORE sur sa propriété. Elle a été contractualisée courant 2026 et fait partie des 5 ORE mises en place dans le cadre du projet.



SIGFRA
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIÈRE DE LA RÉGION D'AUBERIVE

5

100 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

LOCALISATION
Haute-Marne, Grand Est

MONTANT DU PROJET
239 031 €

SUBVENTION
191 225 €

Forêts, marais et prairies pour reconquérir la biodiversité

PROJET PORTÉ PAR
le Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive (SIGFRA)

Les forêts de la région d'Auberive présentent une grande diversité d'habitats dont dépendent certaines espèces emblématiques. Conscient de cette richesse biologique, le Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive (SIGFRA) a fait le pari de redonner sa place à la nature, en recréant un réseau d'écosystèmes en bonne santé grâce à la création et restauration des marais de la Treue, de la Fontaine-Cresson et de la pelouse des Chaisaux. L'objectif de ce projet a été de créer des espaces continus où toutes les espèces présentes puissent vivre, se nourrir et se déplacer librement.



Progression du projet

Les études préalables, menées en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et le Parc national de forêts, ont permis d'établir un état des lieux précis des marais ainsi que de la pelouse des Chaisaux. Les diagnostics ont confirmé la nécessité d'intervenir pour restaurer ces milieux, notamment par l'abattage de résineux par câble afin de limiter l'impact sur les sols, ou par la réouverture de la pelouse par coupe d'arbres et débroussaillage. Les travaux de restauration des deux marais sont désormais achevés. Sur la pelouse des Chaisaux, la coupe des pins et l'arrachage mécanique d'arbustes ont été réalisés pour réouvrir ces milieux. Les actions de pâturage initialement prévues n'ont toutefois pas pu être mises en œuvre et ont été remplacées par du broyage mécanique, mieux adapté aux contraintes du site. Le projet a également intégré un travail en milieu forestier, avec la mise en place d'îlots de sénescence (parcelles laissées en libre évolution, sans exploitation). Deux études portant sur les mollusques et les insectes saproxyliques liés au bois mort ont été réalisées. Afin de pérenniser ces actions de conservation, une obligation réelle environnementale a été signée en mai 2025, marquant l'engagement du SIGFRA en faveur de la pérennisation des actions de conservation.

3
hectares de marais restaurés

2
hectares de pelouses sèches restaurées

Prochaines étapes

Un suivi scientifique rigoureux est mis en place sur les mollusques, les insectes et la végétation caractéristiques de ces milieux. Réalisés en partenariat avec le CEN Champagne-Ardenne, l'Office national des forêts et le Parc national de forêts, ces suivis permettront d'ajuster les modalités de gestion et de documenter l'évolution des écosystèmes sur le long terme.

Période de visites

Les visites sont idéales d'avril à septembre. Parmi les espèces emblématiques, les visiteurs pourront observer la Gentiane des marais et le Sabot de Vénus.



Ophrys bourdon Crédit photo : J.-J. Weimerskirch

6

LOCALISATION
Meuse, Grand Est

MONTANT DU PROJET
510 357 €

SUBVENTION
347 776 €

Restauration de pelouses calcaires en forêt de Verdun

PROJET PORTÉ PAR
l'Office national des forêts (ONF)

Le Plateau de Douaumont, situé dans la forêt domaniale de Verdun, abrite des pelouses calcaires uniques, héritées des paysages marqués par la Première Guerre mondiale. Ces milieux ouverts, aujourd'hui menacés par l'embroussaillement, abritent une biodiversité remarquable, comprenant des orchidées rares, des papillons thermophiles comme l'Azuré du serpolet ou le Damier de la Succise, ainsi que des reptiles inféodés à ces habitats secs. Porté par l'Office national des forêts, ce projet vise à restaurer près de 7 hectares de pelouses calcaires et à créer 2,6 hectares de corridors écologiques pour reconnecter ces espaces fragmentés. L'objectif est de préserver ces écosystèmes tout en valorisant leur patrimoine historique et paysager, dans un site classé Natura 2000 et labellisé Forêt d'Exception®.

Anecdote

Dès 2025, l'ONF a constaté une explosion d'orchidées sur les 5 premiers hectares de pelouses rouvertes, alors que ces fleurs avaient auparavant disparu du site. Ce retour spectaculaire de la flore a suscité un reportage sur France 2. En 2026, ce sont les papillons qui se sont multipliés de manière spectaculaire sur le plateau de Douaumont.

Progression du projet

L'opération a débuté en juin 2024 par des études naturalistes approfondies, suivies par des travaux de coupe sélective des arbres et arbustes ayant envahi les pelouses. La quasi-totalité des surfaces cibles ont été réouvertes, avec une attention particulière portée à la préservation des sols et à la limitation des perturbations. Les interventions, menées principalement à la main, ont permis de restaurer les conditions écologiques favorables aux pelouses calcicoles, tout en luttant contre les espèces exotiques envahissantes comme le Sainfoin d'Espagne. Une nouvelle phase d'études naturalistes a été réalisée de mai à août 2026 pour évaluer l'impact des actions entreprises sur la biodiversité. Les résultats seront connus en fin d'année.

Prochaines étapes

Les derniers travaux de restauration des pelouses ainsi que l'entretien des corridors seront réalisés entre octobre 2026 et mars 2027 pour ne pas impacter la période de reproduction des espèces. La fin de l'année 2026 sera également consacrée à l'aménagement d'une pelouse pédagogique accessible à tous, avec l'installation de panneaux explicatifs, de bornes et de pupitres en bois le long d'un sentier de découverte. Des études naturalistes post-travaux seront réalisées pour mesurer l'impact des actions sur la biodiversité, en comparant les données avant et après restauration.

Période de visites

Depuis 2025, la réouverture des pelouses est nettement perceptible, avec une forte diminution de l'embroussaillement et, en parallèle, une recrudescence des espèces typiques de ces milieux telles que les orchidées, le Brachypode rupestre et la Vesce à feuilles ténues, ainsi que de plantes xérophiles, de papillons thermophiles et d'oiseaux des milieux ouverts. Afin de les préserver au maximum, les pelouses restaurées ne pourront pas être parcourues.
La pelouse pédagogique permettra de découvrir cette biodiversité particulière à proximité directe du Mémorial de Verdun. Les visites sont à privilégier d'avril à août.

7 hectares de pelouses restaurées

2,6 hectares de corridors rouverts



Prairie calcaire après les travaux de réouverture
Crédit photo : Y. Vera



Pelouse embroussaillée avant travaux de réouverture
Crédit photo : ONF



La tourbière de Jemnaufaing Crédit photo : CEN Lorraine

7

LOCALISATION
Vosges, Grand Est

MONTANT DU PROJET
772 395 €

SUBVENTION
596 844 €

Restauration des tourbières des Vosges

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

**Les tourbières de moyenne montagne comme celles des Vosges sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Ces écosystèmes abritent pourtant une biodiversité unique. Jusque dans les années 2000, le climat vosgien a permis de maintenir le fonctionnement de ces écosystèmes dégradés par l'exploitation historique de la tourbe, le drainage et le pâturage. Aujourd'hui, les conséquences du changement climatique ne leur permettent plus de capter le carbone atmosphérique.
Ce projet de restauration des tourbières, porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, vise à restaurer 5 sites sur le massif des Vosges.**



Travaux d'étrépage sur le site de Martimpré
Crédit photo : CEN Lorraine

Progression du projet

Dès le lancement du projet, l'ensemble des cinq sites a été équipé de piézomètres, permettant d'assurer un suivi hydrologique précis avant et après les travaux. Des études fonctionnelles et le dimensionnement des travaux ont été réalisés en amont des opérations de restauration écologique. Sur la tourbière de Martimpré, les travaux se sont achevés en juillet 2026 (coupe d'épicéas, création de zones d'étrépage et aménagement de hauts-fonds végétalisés dans un étang). Des expérimentations de radeaux végétaux ont également été lancées, avec quatre radeaux de 12 m² déjà installés afin de relancer la dynamique écologique du site. Sur le site de Demoiselle, les travaux ont eu lieu en avril 2026 pour réhausser la nappe d'eau dans toute la tourbière. Quant au site de Jemnaufaing, les travaux se sont déroulés pendant l'été 2026. Au début de l'automne, un temps fort a été organisé pour présenter les travaux réalisés et faire découvrir les spectacles artistiques créés autour des tourbières pour sensibiliser le grand public. Un projet LIFE a également été déposé auprès de la Commission européenne afin de poursuivre et d'étendre la restauration des tourbières du massif vosgien.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes du projet prévoient la finalisation des travaux sur l'ensemble des sites (la Pierrache et les Feignes-sous-Vologne) avant la fin d'année 2026. Un suivi écologique post-travaux sera mis en œuvre afin d'en évaluer l'efficacité. Par ailleurs, un plan de gestion stratégique des tourbières des Vosges est en cours d'élaboration dans l'objectif de pérenniser les actions engagées et d'étendre les opérations de restauration à d'autres sites du massif.

Période de visites

L'ensemble des travaux sera pleinement visible à partir de 2027. La période estivale, de juin à septembre, est particulièrement propice à la visite : elle permet d'observer la flore typique des tourbières (sphaignes, canneberges) ainsi que la faune associée, comme le Nacré de la canneberge.

5 tourbières ciblées

12 hectares réhabilités

Plus de **3 000** tonnes équivalent CO_2 réduites sur 30 ans soit l'équivalent de 1 500 allers-retours Paris-New York



Sondage du fond d'étang des Feignes-sous-Vologne
Crédit photo : CEN Lorraine



Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France

90 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

8

LOCALISATION
Somme, Hauts-de-France

MONTANT DU PROJET
1 812 045 €

SUBVENTION
800 000 €

Restauration des tourbières des méandres de la Haute-Somme

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

La Réserve naturelle des Boucles de la Somme, située à Étinehem-Méricourt, est un site emblématique des Hauts-de-France, abritant des milieux humides d'une grande richesse écologique. Porté par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, ce projet vise à restaurer les fonctionnalités hydrologiques et écologiques du marais, en favorisant la biodiversité et la résilience des habitats naturels. Les objectifs principaux incluent la maîtrise des niveaux d'eau, la restauration de roselières inondables, de milieux tourbeux ouverts et de prairies humides, ainsi que la conservation de boisements évolués. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à préserver la quiétude des milieux pour l'avifaune et à améliorer la qualité paysagère du site.

Progression du projet

Depuis 2024, 18,2 hectares de déboisement et d'essouchage ont été réalisés, ainsi que 3,8 hectares de reprofilage de berges. Quatre ouvrages de régulation des niveaux d'eau ont été installés et 560 mètres linéaires de drains ont été neutralisés. Par ailleurs, 4 kilomètres de clôtures ont été posés afin de permettre la mise en place du pâturage. Une étude géotechnique a également été menée pour garantir la durabilité des infrastructures. En parallèle, des travaux de dépollution ont été réalisés, comprenant le désamiantage et la démolition de 83 structures (pontons, cabanons, etc.). Enfin, une visite du site a été organisée en février 2026 afin de sensibiliser le public à l'importance du projet. En parallèle, un comité de gestion a été mis en place, piloté par le Conseil départemental de la Somme (propriétaire d'une partie du site), permettant une gouvernance locale adaptée. Le Conseil départemental étudie actuellement les possibilités de moderniser l'accueil du public dans le cadre d'une démarche menée à l'échelle du territoire.

Prochaines étapes

Les travaux de restauration des prairies humides et des roselières se poursuivront cet automne avec la réalisation de fauches de restauration sur environ 10 hectares. Les travaux de réfection de 800 mètres linéaires de berges, actuellement en cours, devraient quant à eux s'achever d'ici la fin de l'année. Ils seront suivis d'un suivi écologique visant à évaluer les effets des actions engagées sur la biodiversité. Les actions de communication et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et des visiteurs se poursuivront. Une inauguration des travaux finalisés sera organisée en 2027.

Période de visites

La période idéale de visite est le printemps (avril–mai) : ces habitats attirent alors plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs, comme l'Échasse blanche et le Vanneau huppé.

77
hectares restaurés

4
ouvrages hydrauliques installés


Avant abattage peupleraie
Crédit photo : EnvForet


Après abattage peupleraie
Crédit photo : EnvForet



vitry-sur-seine

100 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

9

LOCALISATION
Val-de-Marne, Île-de-France

MONTANT DU PROJET
272 373 €

SUBVENTION
59 898 €

Transformation d'un espace vert de façon écologique

PROJET PORTÉ PAR
la commune de Vitry-sur-Seine

Entre 2006 et 2015, 65 000 hectares ont été artificialisés en moyenne chaque année, selon l'Observatoire national de la biodiversité. Cette artificialisation commence dans les centres-villes, comme à Vitry-sur-Seine. Ce coeur de ville a été identifié comme pauvre en biodiversité.

L'enjeu du projet mené par la commune de Vitry-sur-Seine a été de recréer un écosystème favorisant la vie de la faune et de la flore tout au long de l'année, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Cet espace de nature est désormais ouvert lors d'évènements privilégiés ou d'animations pédagogiques.

Progression du projet

Le site a été divisé en deux espaces distincts. La première partie est dédiée à la création d'un square d'environ 800 m², ouvert au grand public depuis décembre 2025. La seconde partie est constituée d'une réserve de biodiversité d'environ 1 000 m². Les travaux se sont achevés en décembre 2025 avec la plantation, dans la réserve, de 100 arbustes indigènes et de 250 plantes vivaces. Dans le square, 9 arbres supplémentaires et 960 plantes vivaces ont été plantés. Le site a par ailleurs été équipé de deux nichoirs à oiseaux, d'un gîte à chauves-souris et d'un gîte à hérisson. Ces opérations contribuent également à maintenir une continuité écologique avec le parc voisin. Par ailleurs, des actions de sensibilisation et des animations pédagogiques ont permis de faire découvrir et de valoriser le site auprès des habitants.

Prochaines étapes

Des panneaux pédagogiques sont actuellement en cours de création et seront prochainement installés sur le site afin de présenter le projet et d'en valoriser les résultats. Le suivi écologique des espaces restaurés est également en cours.

Période de visites

Le printemps, notamment les mois de mai et juin, constituent la période la plus propice pour découvrir la biodiversité du site.

1 000
m² sanctuarisés

100
arbustes indigènes plantés


Hérisson d'Europe
Crédit photo : P. Massit / OFB



Palétuvier rouge Crédit photo : Alain Pibot / OFB

10

LOCALISATION
Martinique

MONTANT DU PROJET
650 000 €

SUBVENTION
344 000 €

Sauvegarde de la mangrove du Lamentin

PROJET PORTÉ PAR
la commune du Lamentin

Ce projet vise à restaurer l'équilibre hydrologique et écologique de la mangrove des Mangles, située sur la commune du Lamentin en Martinique. Ce site, classé en espace boisé classé, subit des pressions urbaines et industrielles qui perturbent son fonctionnement naturel, notamment par des apports excessifs d'eau douce et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. L'objectif est de réduire ces perturbations en agissant sur le bassin-versant, tout en restaurant une zone humide et en reboisant 2,7 hectares de parcelles adjacentes. Ce projet s'inscrit dans une démarche de préservation de la biodiversité locale et de lutte contre le changement climatique, en impliquant activement les entreprises, les riverains et les acteurs institutionnels.

Progression du projet

Depuis septembre 2024, le projet a franchi plusieurs étapes clés. Le recrutement d'un animateur a permis de coordonner les actions et de sensibiliser efficacement les parties prenantes. Une analyse foncière a été menée afin d'identifier les propriétaires et gestionnaires des parcelles concernées. Par ailleurs, deux zones humides ont été retenues pour la restauration, contre une seule initialement prévue. Des échanges ont été engagés avec les cinq propriétaires ainsi qu'avec les partenaires du projet, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs autour des enjeux identifiés. En parallèle, une étude technique hydromorphologique a été lancée, conjointement à une étude naturaliste menée en partenariat avec le Conservatoire botanique. Ces actions permettent aujourd'hui d'élaborer un plan d'intervention détaillé, intégrant la restauration des zones humides, le reboisement des parcelles et la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Prochaines étapes

Sur la base des différentes études, les travaux de restauration seront engagés durant l'année 2027.

Période de visites

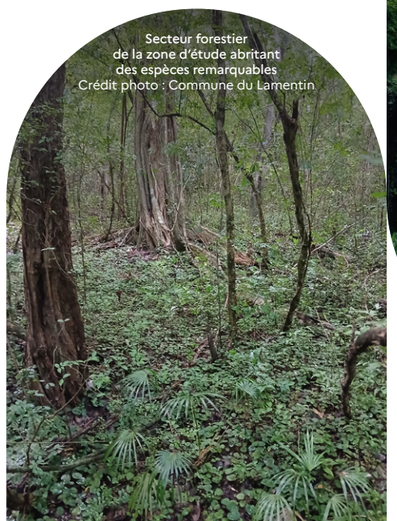
Les visites sont à privilégier de mars à juin puis de septembre à décembre. Quatre espèces patrimoniales sont observables sur le site : le Génipa, la Géophile rampante, la Liane carrée et le Palmier balai.



Aperçu de quelques espèces exotiques envahissantes présentes sur le site
Crédit photo : Commune du Lamentin

2,7
km² identifiés pour le reboisement

164
espèces relevées (112 taxons indigènes et 37 exotiques, dont 32 envahissants)



Secteur forestier de la zone d'étude abritant des espèces remarquables
Crédit photo : Commune du Lamentin



Crédit photo : B. Guichard / OFB

11

LOCALISATION
Martinique

MONTANT DU PROJET
211 083 €

SUBVENTION
168 637 €

Sauvegarde des tortues marines du Carbet

PROJET PORTÉ PAR
l'Asso-Mer

La construction immobilière sur le littoral et la pollution lumineuse ont contribué au déclin des tortues marines, qui nidifient habituellement sur la plage du Carbet, en Martinique. Ce projet porté par l'Asso-Mer a consisté à restaurer et à protéger les habitats et sites de ponte des tortues marines, tout en limitant le recul du trait de côte, grâce à des solutions fondées sur la nature. Mené en partenariat avec la commune du Carbet, il a permis la revégétalisation de plusieurs espaces et une prise de conscience collective des enjeux de biodiversité sur le territoire.

Progression du projet

Ce projet a progressé avec la réalisation d'un diagnostic écologique et social du littoral, incluant une enquête auprès des usagers et des inventaires naturalistes. Plus de 1 000 graines ont été mises en pot dans des pépinières scolaires et citoyennes, conformément au cahier des charges Végétal Local. Entre janvier et février 2026, plus de 220 plantes ont été plantées sur 1 600 m², selon un calendrier respectant la ponte des tortues. L'association a également organisé 26 animations de sensibilisation et ateliers pratiques et mené 4 collectes de déchets. Une convention avec la mairie du Carbet a été finalisée pour encadrer la gestion des sites, et un parcours de sensibilisation équipé de panneaux et de bornes de sciences participatives a été inauguré en février 2026. Des tests de réduction partielle de l'éclairage public ont été réalisés en collaboration avec la commune, dont les résultats sont en cours d'analyse. Par ailleurs, 132 plantes ont été mises en enclos pour limiter les pertes liées aux aléas climatiques.

Prochaines étapes

Le suivi de croissance des plantations se poursuit, les plants dégradés seront remplacés, et les données issues des sciences participatives seront transmises à l'Observatoire du littoral Martiniquais (OLiMar). Les collectes de déchets et les animations continueront, et un bilan sur la pollution lumineuse sera produit.

Anecdote

Quelques jours seulement après les plantations, une Tortue imbriquée est venue pondre sur l'une des zones revégétalisées en plein après-midi.

1 600
m² revégétalisés

220
plantations plantées

7
espèces indigènes plantés



Parcours de sensibilisation
Crédit photo : L. Baeza / L'Asso-Mer

Période de visites

La période la plus favorable pour les visites s'étend de décembre à mai, pendant la saison sèche, lorsque les conditions d'accès sont optimales et que la faune côtière est la plus observable. Les pontes de Tortues imbriquées, luth et vertes peuvent être observées de juin à août.



Littoral de Saziley Crédit photo : Léa Bernagou

12

LOCALISATION
Mayotte

MONTANT DU PROJET
198 000 €

SUBVENTION
158 400 €

Reconquête forestière du littoral de Saziley

PROJET PORTÉ PAR
l'association Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte

La presqu'île de Saziley constitue un vaste espace naturel situé dans le sud-est de la Grande-Terre, dans le département de Mayotte. Cet espace reconnu pour sa faune et sa flore remarquables est pourtant menacé par l'érosion des sols, les espèces exotiques envahissantes et le défrichement. Le projet de l'association Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte a pour objectif de restaurer progressivement ces espaces naturels et la fonctionnalité écologique grâce à la plantation de nouvelles espèces végétales et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Progression du projet

Depuis 2024, le projet a franchi plusieurs étapes clés, mais le cyclone Chido et d'autres aléas ont ralenti la progression du projet. Une orthophotographie par drone et une étude cartographique multicritères ont permis d'identifier 20 zones prioritaires de restauration écologique. Au total, 23 chantiers participatifs de plantation ont été organisés, permettant la mise en terre de 5 213 plants indigènes (31 espèces) sur 4,7 hectares, soit 60 % de l'objectif final (environ 9 000 plants). Les actions de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) ont couvert 6 hectares, soit 30 % de l'objectif. Les principales EEE présentes sur le site sont *Lantana strigocamara* et *Albizia lebbeck*. Un protocole de suivi scientifique a été mis en place afin d'évaluer la survie et la croissance des plants ainsi que l'évolution paysagère, grâce à des placettes de suivi et des points d'observation photographiques. En parallèle, 6 randonnées de sensibilisation ont été organisées et 1 400 dépliants sur les forêts sèches ont été distribués aux habitants. Depuis novembre 2025, l'association est devenue gestionnaire délégué du site aux côtés du Département et de la Communauté de communes du Sud.

Prochaines étapes

Les prochaines actions consisteront à finaliser les plantations et les chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à installer des panneaux d'information d'ici l'été 2027. Le projet prévoit également de définir la méthodes de production de cinq essences locales, le suivi scientifique des plantations, ainsi que la réalisation d'un film pédagogique destiné au grand public d'ici fin 2027. Un séminaire de clôture sera organisé afin de partager les résultats. Enfin, dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées, les naturalistes de Mayotte entament une étude préliminaire pour identifier les enjeux agro-écologiques et identifier de nouveaux outils pour la préservation des Pointes de Saziley-Charifou.

Période de visites

Pour observer les effets des plantations, la période la plus favorable s'étend de décembre à juin, notamment pour découvrir des espèces comme le *Ficus sycomorus* ou le Mimusops. Pendant la floraison, plusieurs oiseaux viennent s'y nourrir et se reproduire, notamment le Bulbul malgache et le Zostérops de Mayotte.



Réalisation d'un chantier de plantation
Crédit photo : A. Sedani / Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte

4,7
hectares restaurés

6
hectares concernés par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes



Baie de Bouéni Crédit photo : É. Contant

13

LOCALISATION
Mayotte

MONTANT DU PROJET
775 251 €

SUBVENTION
356 457 €

Sauvegarde de l'arrière-mangrove de la Baie de Bouéni

PROJET PORTÉ PAR
le Groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte (GEPOMAY)

Alors que l'arrière-mangrove de Mayotte a été classée par l'UICN en danger critique sur la liste rouge des écosystèmes de France, en 2023, le Groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte (GEPOMAY), est devenu gestionnaire du site de la Baie de Bouéni. Le groupe a désormais pour projet de restaurer les sites dégradés et surveiller les dernières reliques de forêts d'arrière-mangrove de Mayotte. Ce projet, né de la collaboration du GEPOMAY, des agriculteurs et des élèves d'écoles primaires, vise à protéger et à montrer l'importance de ces espaces dans un contexte de pénurie d'eau. Il souligne également le rôle essentiel des zones humides et des services écosystémiques qu'elles procurent.

Progression du projet

Depuis janvier 2024, une équipe dédiée a été recrutée, composée d'un conservateur et d'un garde-technicien. Une cartographie détaillée des menaces pesant sur l'écosystème a été réalisée, permettant d'identifier les zones prioritaires à restaurer, notamment les parcelles envahies par des cultures illégales et les secteurs colonisés par des espèces exotiques envahissantes. Les travaux de restauration sont déjà bien avancés malgré le passage du cyclone Chido qui a affecté sa bonne mise en œuvre : 1 500 individus d'essences d'origine locale ont été plantés. En février 2024, un avenant à la convention de gestion a été signé avec le Conservatoire du littoral, portant la surface gérée à 23 hectares. En octobre 2025, cette surface a été considérablement étendue pour atteindre 154 hectares, en intégrant la mangrove adjacente ainsi que certains espaces agricoles. Cette extension a permis de mettre en œuvre des actions ciblées de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment *Senna tora*, tout en lançant des suivis scientifiques pour évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. Par ailleurs, une convention a été signée avec un agriculteur afin de favoriser une gestion durable en amont de l'arrière-mangrove. Une aire éducative a également été créée en partenariat avec les CM2 de l'école de Malamani. Enfin, depuis novembre 2025, deux agents commissionnés et assermentés sont habilités à constater les infractions sur le site.

Prochaines étapes

La délimitation du site, initialement envisagée par des bornes, sera finalisée à l'aide de panonceaux plus discrets, complétés par des panneaux d'information afin de présenter les enjeux de conservation et les règles de fréquentation. Parallèlement, l'association poursuivra la concertation avec les agriculteurs et prévoit, d'ici mi 2027, la signature d'une convention avec une association agricole afin de clarifier les limites entre zones agricoles et espaces protégés. Un diagnostic agraire va être mené sur la totalité du site par la Communauté de communes du Sud. C'est un prérequis essentiel au conventionnement avec l'association agricole.

Période de visites

La période idéale pour découvrir le site s'étend de la saison sèche jusqu'au début de la saison des pluies (de juin à octobre), lorsque les conditions d'accès sont favorables. Pendant la saison des pluies (d'octobre à avril), le site offre un autre paysage en se transformant en forêt inondée, bien que l'accès y soit plus difficile. On peut alors y observer une espèce emblématique de Mayotte : le Crabier blanc en plumage nuptiale, qui vient s'y reproduire.

6 500
m² restaurés

1 500
plantations

2,5
hectares concernés par la lutte contre les EEE

Anecdote

Des espèces rares ont été observées sur le site depuis sa restauration comme le Héron pourpré et le Faucon d'Éléonore.



mont saint michel
Établissement public national

14

LOCALISATION
Manche, Normandie

MONTANT DU PROJET
95 000 €

SUBVENTION
76 000 €

Sauvegarde des zones humides du Mont Saint-Michel

PROJET PORTÉ PAR
l'établissement public du Mont Saint-Michel

Fréquenté par près de 3 millions de visiteurs chaque année, le Mont Saint-Michel et sa baie abritent un écosystème précieux et constituent un espace de haute valeur paysagère et écologique. En 2010, un nouveau parc de stationnement a été aménagé sur le continent pour mieux gérer la fréquentation de l'île. Six hectares de zones humides ont été créés au sein de cet espace d'accueil paysager.
Les zones humides du Mont Saint-Michel abritent certaines espèces menacées, notamment des amphibiens et oiseaux paludicoles. Leur sauvegarde constitue donc un enjeu fort pour cette biodiversité exceptionnelle, dans un contexte de changement climatique.
Treize ans après l'aménagement du parc de stationnement, les zones humides s'assèchent de plus en plus rapidement, ce qui affecte directement la faune de ces milieux. Le projet visait à surcreuser certaines mares pour prolonger leur mise en eau jusqu'à l'été.


Surcreusement de mare
Crédit photo : Établissement public du Mont Saint-Michel

Progression du projet

À la suite d'une phase de diagnostic sédimentaire, les travaux de creusement des mares ont été réalisés en septembre 2025. Les 3 mares prévues dans le projet ont été surcreusées en incluant le curage, le reprofilage des berges et la création de zones tampons.

Prochaines étapes

Le projet intègre un suivi écologique sur la période 2025-2027 pour évaluer l'efficacité des interventions. Le fonctionnement hydraulique, la faune et la flore sont étudiés tout au long de l'année, avec la mise en place de protocoles dédiés et d'indicateurs. De nombreuses animations sont organisées depuis 2025 et se poursuivent sur le site pour sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux des zones humides. De plus, une signalétique pédagogique sera installée en 2027.

Période de visites

Les mares ont été restaurées pour devenir des zones humides pleinement fonctionnelles, favorisant la biodiversité locale, notamment les amphibiens, les odonates et la flore patrimoniale. Au printemps, il est facile d'entendre les amphibiens chanter dans ces zones humides : Pélodyte ponctué ou Rainette verte se font particulièrement entendre en mars-avril. Ces milieux sont également particulièrement propices à l'observation des oiseaux d'eau : laridés et anatidés les fréquentent toute l'année. Entre avril et juillet, les oiseaux nicheurs des roselières y sont abondants, comme la Rousserolle effarvatte.

Anecdote

Les travaux ont d'ores et déjà montré leur efficacité pendant l'été 2026 marqué par les canicules : les mares sont restées en eau et ont joué un rôle important pour toute la faune du site (abreuvement, refroidissement...).

3
mares surcreusées


Pélodyte ponctué
Crédit photo : Établissement public du Mont Saint-Michel



Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

15

LOCALISATION
Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine

MONTANT DU PROJET
268 479 €

SUBVENTION
214 783 €

Reconquête de la biodiversité des plaines céréalières

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

La biodiversité des milieux agricoles montre les signes d'un déclin dramatique ces dernières décennies. Un phénomène qui s'illustre dans le Poitou, où les paysages de bocage, utilisés pour l'élevage, ont cédé la place à de vastes ensembles céréaliers. Pour favoriser le retour des pollinisateurs et d'un ensemble d'insectes dans les cultures céréalières, les parcelles sont divisées à plus petite échelle sur certains secteurs. C'était l'objectif du projet mené par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, propriétaire de plusieurs centaines d'hectares.

Progression du projet

Le projet a permis d'acquérir 18,1 hectares afin de sécuriser le foncier et un diagnostic a été mené pour définir les travaux de restauration nécessaires : broyage, création de mares, pose de clôtures et plantation d'arbres têtards. Au total, 8 mares ont été restaurées, 100 arbres têtards installés et des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes menées. En parallèle, l'association a acquis 9,5 hectares à la Plaine de Rouillé à Lezay où 6 mares ont été créées et 700 mètres de haies plantées. Ces travaux ont été réalisés par une entreprise d'insertion. Des réunions de concertation avec les acteurs locaux et les éleveurs ont également permis d'ajuster les pratiques de gestion. Enfin, sur le site de Cormier Vert, la pose de clôtures a permis à un éleveur de disposer d'une nouvelle parcelle pour le pâturage.

Prochaines étapes

Un suivi écologique sera mis en place pour évaluer l'efficacité des actions, avec des indicateurs portant sur la diversité floristique, la présence d'espèces cibles (busards, amphibiens, reptiles) et la qualité des habitats restaurés.

Période de visites

La période la plus propice pour observer ces évolutions s'étend du printemps à l'été (avril, mai, juin), notamment pour apercevoir le Busard cendré, le Busard Saint-Martin ou le Triton marbré.


Site de Cormier vert
Crédit photo :
CEN Nouvelle-Aquitaine


Site de la plaine de Rouillé - Lezay
Crédit photo :
CEN Nouvelle-Aquitaine

Anecdote

À Cormier Vert, un jeune éleveur a doublé la surface de son exploitation grâce au projet soutenu par Mission Nature.

14
mares créées

27
hectares protégés

700
mètres de haies plantées



Crédit photo : Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval

16

LOCALISATION
Gironde, Charente-Maritime et Dordogne, Nouvelle-Aquitaine

MONTANT DU PROJET
1 000 239 €

SUBVENTION
800 191 €

Restauration écologique et renaturation du site de Reyraud sur la rivière Dronne

PROJET PORTÉ PAR
le syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval

Grâce au succès de la première édition du jeu Mission Nature, ce projet a pu être sélectionné en avril 2024, soit six mois après la première sélection.

S'étendant sur 200 km, la rivière Dronne constitue un point de passage obligatoire pour la plupart des migrateurs. Le site de Reyraud se situe sur la partie basse de la rivière Dronne et représente des enjeux écologiques majeurs en raison de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêts communautaires, et d'une position stratégique au sein d'un corridor fluvial en particulier pour le Vison d'Europe, la Loutre, la Cistude, la Grande mulette, la Grande alose, la Lamproie marine et l'Anguille européenne. C'est également un ancien site industriel. Il se compose d'un ancien moulin, d'une usine hydroélectrique, de bâtiments industriels en ruines et de plusieurs parcelles (boisements, prairies, îles). Il se trouve au cœur de deux sites Natura 2000 contigus. Le projet a pour but de supprimer les vestiges des anciens aménagements et l'héritage des activités humaines industrielles qui dégradent la bonne fonctionnalité des milieux et des habitats d'espèces.

Progression du projet

Depuis le lancement du projet, les études sur la dépollution et la déconstruction ainsi que les études environnementales sont terminées. Les actions de renaturation du seuil du moulin sont en cours de réflexion. Les études portant sur la reconversion du bief en zone humide et en frayère, la renaturation du seuil ainsi que la restauration hydromorphologique du Chalaure, remis à ciel ouvert, sont en cours de finalisation. Les travaux de dépollution et de déconstruction du site ont ainsi pu débuter en septembre 2026.

Prochaines étapes

Les travaux de dépollution et de déconstruction seront suivis, à l'automne 2026 et en 2027, par la reconversion complète du bief en zone humide et la création d'une zone de frayère à haute qualité écologique, directement alimentée par l'aval. La renaturation du seuil fixe du moulin permettra de pérenniser la continuité écologique grâce à son arasement. Sur le dernier secteur, le projet prévoit la réouverture du Chalaure et la restauration de ses fonctionnalités hydromorphologiques à l'automne 2027, afin de recréer un lit naturel et dynamique, favorable au retour des espèces et à l'amélioration de la fonctionnalité du cours d'eau. Un suivi écologique sera mis en place afin d'évaluer l'efficacité des interventions. Les données recueillies seront communiquées aux acteurs locaux et à la communauté scientifique. Enfin, l'ouverture au public est envisagée pour 2028, afin de valoriser le site restauré.

5
études avant travaux réalisées



Bâtiment en ruine sur le site
Crédit photo Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval

Période de visites

Une fois la démolition et les travaux de renaturation achevés, le site offrira en 2028 un espace naturel de 9 hectares. Le rétablissement de la continuité écologique profitera d'abord aux grands migrateurs, mais aussi à l'ensemble de la vie de la rivière : poissons, insectes, mulettes et mammifères. Le printemps (avril et mai) est la période idéale pour observer la biodiversité de ce site et y découvrir les milieux restaurés.



Gypaète barbu Crédit photo : C. Robert / LPO

17

LOCALISATION
Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

MONTANT DU PROJET
1 040 912 €

SUBVENTION
650 000 €

Retour du plus grand rapace d'Europe

PROJET PORTÉ PAR
la Ligue pour la protection des oiseaux France (LPO)

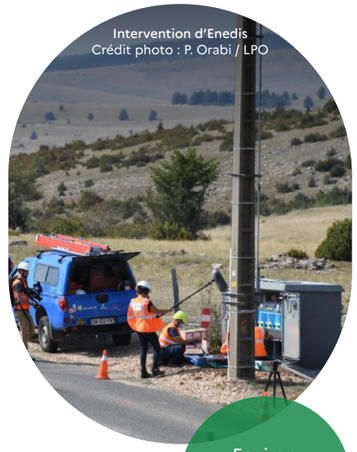
Le Gypaète barbu, plus grand rapace nécrophage d'Europe, joue un rôle écologique essentiel en milieu montagnard en assurant l'élimination des carcasses animales. Disparu de France au XXe siècle, il fait depuis 1978 l'objet de programmes de réintroduction. Malgré ces efforts, la population reste fragile, avec seulement 77 couples nicheurs recensés en 2021, un effectif insuffisant pour garantir la pérennité de l'espèce. Porté par la LPO, le projet visait à restaurer et à renforcer la population de Gypaètes barbus entre les Alpes et les Pyrénées, en favorisant les échanges d'individus entre les massifs. Il s'est appuyé sur des opérations de translocation, la réduction des menaces anthropiques (notamment les lignes électriques) et le renforcement de l'acceptation sociale, avec l'implication active des éleveurs et des populations locales.

Progression du projet

Le projet a permis de libérer 27 oiseaux afin de renforcer les populations entre les Alpes et les Pyrénées. Parallèlement, d'importants travaux de sécurisation des lignes électriques ont été engagés et sont désormais terminés, afin de réduire les risques de collision et d'électrocution. Le suivi scientifique a également été renforcé grâce à l'équipement de 75 vautours en balises GPS, permettant un suivi en temps réel de leurs déplacements et de leur survie. Huit placettes d'équarrissage ont par ailleurs été créées pour sécuriser la ressource alimentaire. Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des éleveurs, des chasseurs et des usagers des espaces montagnards afin de favoriser l'acceptation et la pérennité du projet, notamment sur l'usage de munitions sans plomb.

Période de visites

Les opérations de relâcher des Gypaètes barbus se poursuivent d'avril à juillet. Cette période est idéale pour assister à leur libération.



Intervention d'Enedis
Crédit photo : P. Orabi / LPO

Environ **30** km de lignes électriques sécurisées

27 poussins relâchés

75 balises posées



Libération dans les Baronnies en 2024
Crédit photo : P. Orabi / LPO

Anecdote

Dans le Massif central, où l'espèce ne s'était encore jamais reproduite, un premier couple reproducteur s'est installé et une reproduction avec ponte a été observée en 2026.



95 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

18

LOCALISATION
Vendée, Pays de la Loire

MONTANT DU PROJET
163 347 €

SUBVENTION
127 119 €

Reconquête des haies et mares

PROJET PORTÉ PAR
le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Logne et Grand-Lieu

Depuis les années 1960, la densité des haies et mares a été fortement réduite en Loire-Atlantique. Pourtant, elles constituent des éléments de liaison du paysage. Ce projet consiste à maintenir une continuité écologique et à favoriser l'expression de la nature. Pendant 3 ans, l'association, soutenue par des acteurs locaux, a accompagné des projets de plantation et restauration de haies, de création et restauration de mares et mène désormais des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Progression du projet

Depuis 2024, ce projet a permis d'accompagner 20 projets de création et de restauration de mares sur 11 communes (10 créations et 10 restaurations), réalisés entre l'été et l'automne. Les travaux ont consisté notamment à curer et reprofiler des berges, ainsi qu'à lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
Le projet a également soutenu 18 projets de plantation de haies composées d'essences d'origine locale, répartis sur 17 communes. Les actions de sensibilisation ont été bien suivies : trois ateliers de formation sur les mares et deux ateliers de plantation sur les haies ont été organisés. Une « Fresque de la mare » a été testée à deux reprises et une vidéo tutorielle est en cours de réalisation pour expliquer la création et l'entretien d'une mare naturelle.

Prochaines étapes

Les deux dernières plantations de haies seront réalisées en novembre-décembre 2026 (soit 170 arbres). Suite à la réalisation des inventaires pré et post-travaux réalisés sur les mares, il s'agira désormais de comparer et d'analyser les données obtenues. Pour les haies, des suivis post-plantations ont été réalisés pour évaluer le taux de reprise des plantations. Les données seront partagées avec les bases régionales et présentées sous forme d'un bilan vulgarisé sur les réseaux sociaux. Des fiches pratiques destinées aux propriétaires seront également diffusées pour présenter l'état des sites avant et après les travaux.

Période de visites

Le projet étant réalisé sur des terrains privés, l'accès aux aménagements est possible uniquement avec l'accord des propriétaires. La période idéale pour découvrir la biodiversité du site s'étend de février à septembre. Les suivis écologiques réalisés sur cette période permettront notamment d'identifier les espèces présentes parmi les amphibiens, les libellules et les plantes semi-aquatiques.


Jeunes plants, un an après la plantation
Crédit photo : CPIE Logne et Grand-lieu

10 mares créées

10 mares restaurées

1 580 arbres et arbustes plantés



90 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

19

LOCALISATION
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

MONTANT DU PROJET
625 000 €

SUBVENTION
500 000 €

Restauration de l'herbier de Posidonie

PROJET PORTÉ PAR
WWF France

L'herbier de Posidonie, plante sous-marine et poumon endémique de la Méditerranée, a perdu entre 10 et 30 % de sa surface en un siècle. Ce projet mené par le WWF a pour but la restauration passive de la Posidonie et des zones situées dans la bande marine des 300 mètres sous la responsabilité des communes. Il s'agit de mettre en œuvre des plans de balisage adaptés à destination des plaisanciers. Les étapes clés du projet incluent l'analyse des pressions sur l'herbier, l'identification des secteurs prioritaires à restaurer, la concertation avec les acteurs locaux, la conversion des balisages en équipements écologiques, et enfin le suivi de l'efficacité des mesures mises en place.

Progression du projet

Depuis le lancement du projet en 2024, sept communes ont été sélectionnées pour tester la méthode de restauration passive, dont trois en région PACA et quatre en Corse. Chaque commune présente des caractéristiques distinctes en termes de fréquentation, d'usages maritimes et de moyens disponibles, ce qui permet d'adapter les actions aux spécificités locales.

Depuis 2024, 517 bouées ont été converties. Conçus pour limiter l'impact sur les fonds marins, ces mouillages écologiques permettent de préserver environ 5 m² d'herbier par bouée et par an. Parallèlement, deux communes ont lancé des travaux de retrait de macro-déchets et deux autres ont sécurisé des financements pour engager les opérations de collecte. Une formation au suivi écologique des herbiers a également été organisée en 2025, permettant aux agents municipaux de développer leurs compétences pour évaluer l'état de santé des milieux. Les communes se sont engagées à assurer le financement de la maintenance des balisages écologiques, garantissant la pérennité des actions entreprises.

Prochaines étapes

Des supports de communication tels que des panneaux explicatifs, des kits numériques et des brochures, seront déployés dans les mairies et aux accès des plages pour informer sur l'importance de cet écosystème. Une communication nationale est également prévue pour présenter la démarche aux maires de communes littorales, visant à mettre en compatibilité les usages sur le plan d'eau et la préservation de l'herbier de Posidonie situé dans la zone couverte par le balisage en mer.

Période de visites

Les bouées sont visibles toute l'année mais les bénéfices de l'installation sont particulièrement visibles dès le début de la saison estivale. Des espèces emblématiques y sont observables telles que l'Hippocampe à long museau, plus facilement visible au début de l'été (juin).

517 bouées converties

7 communes participantes



Carte des communes concernées par l'installation de mouillages écologiques
Crédit photo : WWF



Minioptère de Schreibers Crédit photo : GCP

20

LOCALISATION
Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur

MONTANT DU PROJET
187 500 €

SUBVENTION
149 818 €

Sauvegarde de gîtes de chauves-souris dans les gorges de la Siagne

PROJET PORTÉ PAR
le Groupe chiroptères de Provence (GCP)

Les gorges de la Siagne abritent un ensemble de cavités naturelles qui constituent un éco-complexe de gîtes majeurs, d'intérêt national et international, pour les chauves-souris. Or, 43 % des chauves-souris ont disparu en 15 ans. Les deux grottes du projet abritent de nombreux spécimens. Une première évaluation d'experts a permis de mieux connaître l'intérêt écologique de ces deux sites. Si les chauves-souris visitent régulièrement ces grottes, elles n'arrivent cependant pas à y établir des colonies de manière permanente, car elles sont victimes d'une forme de dérangement humain tous les 3 jours. Soutenu par les propriétaires du site, le Groupe chiroptères de Provence a proposé la mise en place urgente de mesures de protection fortes, physiques et réglementaires pour garantir la sérénité de ces animaux.

Progression du projet

Les équipements illégaux sur falaise, permettant l'accès à l'une des grottes, ont été retirés en janvier 2025. Parallèlement, un suivi approfondi de la seconde grotte a été mené, incluant la pose d'enregistreurs acoustiques et d'appareils de suivi de la fréquentation humaine, ainsi que des comptages visuels des chauves-souris à chaque période clé de leur cycle biologique. Ces suivis ont permis d'aboutir à la définition de la période de sensibilité du site pour les chiroptères afin d'orienter les mesures de protection. D'importantes concertations ont eu lieu avec les usagers et ont permis de s'accorder sur les mesures qui seront mises en place. Enfin, un cahier des charges de fermeture de la grotte a été rédigé et validé par le comité de suivi du projet.

Prochaines étapes

Les prochaines phases du projet incluent le rendu d'un rapport scientifique en vue de la protection réglementaire du site. D'ici la fin de l'année, la rédaction d'un plan de gestion commun pour les deux grottes sera entamé. Les travaux de protection physique auront lieu début 2027 et consisteront à installer une porte qui empêchera les visiteurs d'accéder au site durant les périodes sensibles. Un protocole de suivi rigoureux sera mis en place pour évaluer l'efficacité de cette mesure de protection. Des actions de sensibilisation du public autour de la préservation des gîtes seront également menées.

100
Minioptères en octobre 2025

140
Grands Rhinolophes en octobre 2025


Grand Rhinolophe
Crédit photo : GCP



Tortue d'Hermann Crédit photo : SOPTOM

21

LOCALISATION
Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur

MONTANT DU PROJET
536 552 €

SUBVENTION
411 480 €

Sauvegarde des populations de Tortues d'Hermann

PROJET PORTÉ PAR
la Station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux (SOPTOM)

En juillet 2017, un incendie majeur a ravagé 550 hectares au Cap Taillat (Var), entraînant la disparition de plus de 90 % de la population de Tortues d'Hermann. Cet événement a également détruit une grande partie de leurs habitats naturels, indispensables à leur survie. Le projet, mené par la SOPTOM en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) PACA, vise à créer des aménagements pour favoriser la résilience des tortues face aux incendies grâce à la création de mares et de gîtes artificiels, tout en introduisant de jeunes tortues nées en captivité pour renforcer la population.

Progression du projet

En mai 2025, 30 tortues âgées de 3 à 54 ans, équipées d'émetteurs, ont été relâchées. Après 17 mois, 18 individus sont toujours suivis, les pertes étant dues pour moitié à des mortalités, le reste à des défaillances de signal. Par ailleurs, les actions d'aménagement des habitats ont été engagées, avec notamment la création de 68 gîtes refuges en cas d'incendie ainsi que l'aménagement de deux mares par le CEN PACA. L'évaluation de l'efficacité de la mesure a débuté, grâce à l'installation de pièges photographiques et à l'inspection des gîtes durant les périodes de fortes chaleurs. En parallèle, l'acquisition au printemps 2026 d'une parcelle de 1 000 m² a permis de garantir l'autonomie alimentaire des tortues de l'élevage conservatoire et d'y installer quelques enclos sanitaires. Une seconde parcelle de 4 000 m² a également été acquise afin d'agrandir l'élevage conservatoire. Enfin, des actions de sensibilisation et de formation ont également été menées auprès des acteurs locaux. Le suivi des indicateurs et la coordination avec les partenaires, notamment lors des comités de pilotage annuels, permettent d'ajuster les actions et d'assurer la poursuite du projet.

Prochaines étapes

Les gites continuent d'être suivis par le CEN PACA afin d'évaluer l'efficacité de la mesure. Des tortues ont d'ailleurs pu être observées dans les gites durant l'été 2026. D'autres travaux d'aménagement ont débuté et devraient se terminer début 2028. Les jeunes tortues relâchées seront suivies jusqu'à la fin du printemps 2027.

Période de visites

Au printemps, le site du Conservatoire du littoral et les aménagements peuvent être observés, notamment certains gîtes et les 2 mares créées. Les Tortues d'Hermann sont discrètes et sensibles au dérangement. Elles hibernent généralement de novembre à mars. L'occupation des gîtes se fait durant les périodes les plus chaudes (juillet-août).

Anecdote

Lors d'un suivi, une tortue issue d'un précédent programme de relâcher, non équipée d'émetteur, a été retrouvée dans l'un des gîtes.

68
gîtes créés

30
tortues avec émetteurs relâchées

2
mares créées


Gîte créé sur le site du Cap Taillat
Crédit : CEN PACA


Mare créée sur le site du Cap Taillat
Crédit : CEN PACA

PROJETS 2024

MISSION NATURE

Crédit photo : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Bévenais Crédit photo : Ligue pour la protection des oiseaux

Agir pour la biodiversité

22

LOCALISATION
Région Auvergne-Rhône-Alpes

MONTANT DU PROJET
1 270 094 €

SUBVENTION
200 000 €

Agri'Mares : créer et restaurer des mares agricoles

PROJET PORTÉ PAR
la Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes

Autrefois courantes, le nombre de mares a diminué de plus de 50 % depuis 1950 et les mares restantes sont de plus en plus altérées par l'assèchement, la pollution et le comblement. Ces zones humides, qui abritent une biodiversité riche, sont indispensables pour de nombreux amphibiens et odonates. Elles font partie intégrante du patrimoine naturel et agricole hexagonal.
En Auvergne-Rhône-Alpes, où 44 % du territoire est agricole, les mares ont notamment souffert de drainage et d'entretien insuffisant.
Ce projet régional ambitieux de restauration et création de mares est une opportunité unique pour la biodiversité et le soutien des activités agricoles traditionnelles.
Il vise à restaurer et créer 180 mares agricoles, aménager et/ou améliorer 72 mares existantes et restaurer 72 zones humides agricoles détériorées.

Anecdote

Les mares jouent un rôle étonnant dans le stockage du carbone. Une étude anglaise a permis d'estimer qu'une mare pourrait stocker en moyenne 33 fois plus de carbone qu'une forêt de feuillus, soulignant ainsi le rôle des mares dans la lutte contre le changement climatique.

Progression du projet

Le projet a débuté par l'identification des fermes susceptibles d'accueillir les projets. Les exploitations sélectionnées ont ensuite fait l'objet d'un recensement des enjeux écologiques présents. Pour la création des mares, les opérations de terrassement ont majoritairement été effectuées à l'aide d'engins mécaniques (pelleteuses, chargeuses). Certains chantiers ont toutefois été réalisés manuellement avec l'appui de bénévoles, dans le cadre de chantiers participatifs. Lorsque la nature du sol le permettait, l'étanchéité naturelle a été privilégiée. Lorsque celle-ci ne permettait pas de garantir une étanchéité suffisante, des membranes artificielles ont été installées. Une troisième méthode a également été expérimentée sur une mare située dans le Puy-de-Dôme, avec la mise en place d'une étanchéité à l'argile naturelle.
Les mares nouvellement créées ne sont pas végétalisées artificiellement, afin de favoriser la libre évolution du milieu au cours des premiers stades de développement de la mare. Le suivi des chantiers a débuté sur les mares réalisées entre mars et juillet.

Prochaines étapes

La recherche de fermes ainsi que la restauration, la création et l'aménagement de mares agricoles fonctionnelles se poursuivent.
La restauration des zones humides agricoles dégradées, notamment des prairies humides, roselières et boisements marécageux, débutera prochainement. Le suivi écologique sera réalisé pendant les deux années suivant les travaux, puis tous les cinq ans.



Création de mare avant/après
Crédit photo : LPO Auvergne Rhone-Alpes

103
mares créées ou restaurées en 2025

75
fermes impliquées et 120 fermes en cours de dimensionnement

Période de visites

Pour observer les premiers bénéfices des travaux, la période de visite à privilégier se situe entre mai et juin. Pendant ces deux mois, la végétation est bien développée, de nombreuses libellules sont présentes et les papillons réapparaissent. Pour l'observation des amphibiens, il est préférable de privilégier la période entre mars et avril, qui correspond à leur phase de reproduction et de présence accrue dans les mares.



Départ du sentier pédagogique Crédit photo : Reyssouze&Affluents

23

LOCALISATION
Ain, Auvergne-Rhône-Alpes

MONTANT DU PROJET
134 546 €

SUBVENTION
96 000 €

Réhabilitation d'une peupleraie à Béréziat

PROJET PORTÉ PAR
le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze

De 1969 jusqu'à aujourd'hui, deux productions de peupliers d'une trentaine d'années chacune se sont succédé sur la commune, conduisant à la disparition du bocage au profit de parcelles plus grandes et plus facilement mécanisables. L'objectif de la restauration est de réhabiliter un milieu naturel fonctionnel, favorable à la biodiversité et capable d'assurer une série de services écosystémiques à son échelle.

Le but du projet est également de rapprocher les habitants de leur patrimoine naturel grâce à un sentier de découverte bucolique et pédagogique pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux liés aux zones humides.

Progression du projet

Le projet a débuté par une phase de concertation avec les riverains ainsi qu'avec les deux propriétaires privés concernés, afin de présenter les objectifs, répondre aux interrogations et favoriser l'acceptation locale des interventions. Les travaux ont démarré en janvier 2026. La première étape a consisté en des opérations de terrassement pour augmenter l'alimentation en eau de la zone humide. En complément, quatre mares ont été creusées, représentant une surface cumulée d'environ 200 m², afin de diversifier les habitats et de renforcer l'accueil des espèces inféodées à ces milieux. D'autres travaux ont été menés : retalutage des berges en pentes douces pour favoriser les débordements et la reconnexion des milieux, et reconstitution d'une ripisylve. 450 plants d'arbres et arbustes d'essence d'origine locale ont été plantés sur une partie du site pour constituer des haies mixtes de plusieurs rangs. Quatre hibernaculums ont également été aménagés pour offrir des refuges à la faune.



Création d'un fossé à Béréziat
Crédit Photo : Reyssouze&Affluents

450 jeunes arbres et 140 arbustes plantés

3 ha restaurés

4 mares créées

Anecdote

L'Agrion de Mercure, espèce protégée de libellule, a été observée à proximité du site lors des inventaires préalables. Un des enjeux de la restauration et de la réouverture des milieux est de favoriser sa recolonisation du site.

Prochaines étapes

À l'automne 2026, des graines d'espèces végétales adaptées aux zones humides seront semées afin de favoriser le développement d'une végétation typique de ces milieux. Un suivi sera mis en place à partir de 2028 afin d'évaluer l'évolution des zones humides après les travaux concernant trois indicateurs : la flore, les conditions hydrologiques et les caractéristiques des sols. Par ailleurs, des panneaux pédagogiques permanents de sensibilisation aux zones humides, aux milieux aquatiques et à la biodiversité sont en cours de réalisation. Leur installation est prévue en 2027, le long du parcours de découverte.

Période de visites

Le site a été valorisé par la création d'une boucle pédagogique, en platelage en bois, permettant de découvrir une diversité d'ambiances paysagères.
Les zones humides sont observables toute l'année, mais la période optimale s'étend d'avril à septembre. Cette période est notamment favorable à l'observation d'espèces telles que la Couleuvre helvétique, l'Aeschne affine et l'Orthétrum bleuissant. De novembre à mars, l'observation est surtout centrée sur le fonctionnement hydrologique des milieux (niveaux d'eau, engorgement des sols), la faune et la végétation étant plus discrètes.



Peuplement classé de Pin de Salzmann de Banne Crédit photo : Commune de Banne

24

LOCALISATION
Ardèche, Auvergne-Rhône-Alpes

MONTANT DU PROJET
64 910 €

SUBVENTION
50 328 €

Réintroduction du Pin de Salzmann

PROJET PORTÉ PAR
la Commune de Banne

En Ardèche, la forêt communale de Banne fait partie des zones d'origine du Pin de Salzmann, seul pin noir autochtone de France hexagonale. Le développement de cette espèce endémique est aujourd'hui menacé par les incendies, la concurrence du Pin maritime et l'hybridation avec d'autres pins noirs. Pour restaurer les pinèdes de Pins de Salzmann, le projet vise à couper les pins hybrides et travailler sur les sols afin de favoriser le développement des jeunes plants et la régénération naturelle de la forêt. Afin de préparer ce projet, plusieurs actions avaient déjà été menées par la commune, notamment une étude génétique pour distinguer *in fine* les pins « purs » (arbres de plus de 150 ans) des individus hybrides, et le classement d'une zone de deux hectares permettant de récolter des graines pour produire de jeunes plants destinés à être replantés sur place.

Progression du projet

Dans un premier temps, plusieurs inventaires ont été conduits sur les parcelles concernées par le projet afin d'identifier les individus hybrides et les marquer en vue de leur abattage. Cette opération a été achevée en avril 2026. 120 grammes de graines issues du peuplement de Banne ont été semés au début du projet. Cette production permettra la plantation d'environ 900 plants après une phase de croissance en pépinière de deux ans.

Prochaines étapes

La coupe des pins hybridés et des Pins maritimes qui concurrencent les Pins de Salzmann sera entreprise en fin d'année, après les pluies automnales. Les plantations interviendront deux ans après la mise en pépinière, soit au cours de l'année 2027. Le sol sera également gratté sous les semenciers de Pins de Salzmann afin de favoriser leur régénération naturelle.

Période de visites

Ces opérations seront observables durant l'hiver 2026/2027.

Anecdote

Les sols du site, constitués de conglomérats et marqués par l'ancienne exploitation des mines de charbon, sont pauvres en nutriments et acides mais libèrent lentement leur eau disponible. Ces conditions favorisent la présence d'espèces rares, souvent plus caractéristiques des milieux alpins, comme le Daphné camélée.



Semis d'un an de Pin de Salzmann
Crédit photo :
Commune de Banne

1,4 hectares de placettes suivies

64 pins hybridés identifiés sur 13 hectares

20 individus génotypés



10 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

25

LOCALISATION
Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes

MONTANT DU PROJET
978 924 €

SUBVENTION
720 753 €

Stratégie de lutte contre les plantes exotiques envahissantes dans le Genevois

PROJET PORTÉ PAR
la Communauté de communes du Genevois

Située au cœur des couloirs de migration naturels, des axes routiers internationaux et des grands cours d'eau tels que le Rhône ou l'Arve, la Communauté de communes du Genevois est particulièrement exposée à l'installation de plantes exotiques envahissantes, avec des impacts sur la biodiversité et parfois la santé. Elle s'est engagée dès 2014 dans une stratégie de lutte structurée.

La nouvelle stratégie, au cœur de ce projet, vise à renforcer la veille et la réactivité en s'appuyant davantage sur les communes, avec une répartition des interventions. La Communauté de communes du Genevois conserve la coordination et l'intervention sur les secteurs prioritaires qui dépendent de sa compétence (zones humides, ripisylves, zones d'activité économique), tandis que les 5 communes partenaires du projet prennent en charge les foyers naissant hors de ces zones.

Progression du projet

Le projet a débuté fin 2025 avec des actions d'entretien sur les sites prioritaires en mobilisant des techniques d'intervention légères. Cinq passages ont ainsi été réalisés sur 31 sites différents depuis mai, afin de réduire la densité des espèces exotiques envahissantes. Les opérations d'arrachage ont concerné trois espèces végétales envahissantes : la Renouée du Japon, le Solidage géant et le Solidage du Canada. En parallèle, les agents techniques du Syndicat mixte de l'aménagement du Génévois ont également bénéficié d'une formation afin de renforcer leurs compétences en matière de détection et de gestion des espèces exotiques envahissantes. Enfin, une campagne de sensibilisation du public a été engagée sur les réseaux sociaux afin de prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Prochaines étapes

Les opérations d'éradication seront mises en œuvre en fonction de la nature et de l'ampleur des foyers : méthodes manuelles pour les petites surfaces et techniques mécaniques ou de génie écologique pour les foyers plus développés, notamment dans le cas de la Renouée du Japon. Par ailleurs, le projet prévoit la mise en place d'une application de terrain permettant de saisir et de centraliser les foyers d'espèces exotiques envahissantes (localisation, espèce, surface, photographie, état de traitement), afin d'améliorer le suivi des interventions et la fiabilité des données collectées. Un réseau de veille sera également structuré et animé au moyen de deux sessions de formation : la première sera consacrée à la reconnaissance des espèces et à la prise en main de l'outil, tandis que la seconde portera sur les techniques de lutte et les bonnes pratiques visant à limiter la dissémination des espèces, avec notamment des retours d'expérience de terrain.

Période de visites

Les travaux n'ont pas encore débuté. Le calendrier d'intervention pourra être établi une fois les entreprises chargées des travaux sélectionnées.



30 sites concernés

3 372 m² de surface traitée contre les espèces végétales exotiques envahissantes



75 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

26

LOCALISATION
Côte d'Or, Bourgogne-Franche-Comté

MONTANT DU PROJET
689 042 €

SUBVENTION
506 835 €

L'éco-pastoralisme pour la restauration et la préservation des pelouses sèches

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Depuis les années 1910, la Bourgogne a perdu 80 % de ses pelouses calcaires et jusqu'à 90 % en Côte-d'Or (données 2018), notamment en raison de la déprise pastorale. Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CEN Bourgogne) agit, depuis sa création en 1986, pour préserver les milieux naturels remarquables ainsi que la flore et la faune locale. Pour répondre à ces enjeux, l'association a constitué un troupeau rustique et multi-espèces, utilisé pour la restauration des pelouses ouvertes et la lutte contre le risque incendie. Ce troupeau est un véritable succès écologique et pastoral. Il renforce la coopération entre acteurs locaux, en particulier les agriculteurs, tout en constituant un support concret pour la sensibilisation et le développement local de l'éco-pâturage. Le CEN Bourgogne prévoit ainsi de restaurer et préserver environ 180 hectares de pelouses sèches tout en accompagnant le secteur agricole vers la pratique de l'éco-pâturage.

2,3 hectares acquis

132 hectares de pelouses sèches pâturées

Progression du projet

Depuis le lancement du projet, le troupeau du CEN Bourgogne composé de 10 vaches, 9 ânes et 8 chevaux a pâturé 132 hectares de pelouses sèches à forts enjeux écologiques. Cette opération a nécessité des interventions variées : débroussaillage des accès, installation et démontage des équipements de pâturage, transfert du troupeau et du matériel, et surveillance des animaux. Cette restauration des milieux a permis à trois exploitants de s'installer sur ces sites via des conventions d'occupation ou des baux ruraux. Parallèlement, l'action intègre un volet foncier majeur, indispensable à la qualité et à la durabilité des interventions. En 2025, cela s'est traduit par l'acquisition de 2,3 hectares de parcelles pâturables et par l'accompagnement à la reprise de sites historiquement pâturés. Pour permettre une première évaluation globale, l'ensemble des données relatives à l'impact des interventions de pâturage a été consolidé et harmonisé. Les résultats permettront d'évaluer la pertinence de la méthode mise en œuvre ces dix dernières années. Le CEN Bourgogne a également renforcé son accompagnement auprès des exploitants locaux en leur proposant des assistances techniques, sous forme de conseils, expérimentations sur site ou accompagnements techniques adaptés. Enfin, 6 actions de sensibilisation ont été menées auprès du grand public et des scolaires.

Prochaines étapes

Le maintien des milieux ouverts se poursuivra, tandis que de nouvelles parcelles à restaurer sont actuellement en prospection, avec deux sites potentiels totalisant 2,6 hectares. Afin de définir la stratégie à long terme du Conservatoire, notamment en matière de gestion et de financement du projet, un plan d'action pastoral sera rédigé d'ici fin 2027. Les actions de communication et d'animations pédagogiques se poursuivront également.



Période de visites

La période idéale pour visiter les pelouses sèches s'étend d'avril à juin, lorsque la flore est la plus remarquable, avec la Gentiane croisette et l'Inule des montagnes (espèces protégées). En fin de journée, il est également possible d'observer l'Engoulevent, un oiseau crépusculaire. Le troupeau est quant à lui visible en fonction du calendrier pastoral défini en début d'année.



Forêt de la Communauté de communes du Clunisois
Crédit photo : Communauté de communes du Clunisois

50 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

27

LOCALISATION
Saône-et-Loire, Bourgogne-Franche-Comté

MONTANT DU PROJET
87 754 €

SUBVENTION
59 000 €

Mise en place d'une zone de préservation forte dans une forêt communautaire

PROJET PORTÉ PAR
la Communauté de communes du Clunisois

La Communauté de communes du Clunisois a acquis une forêt de près de 60 hectares en 2024. Cette forêt mixte de Douglas et feuillus d'intérêt écologique sera gérée de manière conservatoire, avec une transition vers un peuplement diversifié et résilient. Le projet prévoit la mise en place d'une obligation réelle environnementale afin de garantir des engagements durables en faveur de la biodiversité sur l'ensemble des parcelles, ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion écologique par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. Avec l'appui de travaux de régénération des feuillus et la création d'une mare, la Communauté de communes du Clunisois entend favoriser l'accueil de la biodiversité forestière. Le projet inclut également des actions de sensibilisation des citoyens et élus à la gestion forestière favorable à la biodiversité grâce à la mise en place d'animations et la création d'un circuit de découverte en forêt.



Débardage à cheval
Crédit photo : Communauté de communes du Clunisois

Progression du projet

Le projet a débuté par un état des lieux écologique approfondi, incluant notamment le suivi des populations de chiroptères et d'amphibiens. D'autres inventaires ont été menés (avifaune, coléoptères, flore et habitats, bryophytes), afin de renforcer la connaissance naturaliste du site et d'établir un bilan écologique complet, préalable aux actions de gestion. Une obligation réelle environnementale a été signée avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne en février 2026, engageant la protection de 60 hectares de forêt sur une durée de 99 ans. C'est la première fois que le CEN Bourgogne-Franche-Comté contractualise sur autant d'hectares et pour autant d'années. Cette démarche vise à restaurer les peuplements forestiers et protéger les peuplements feuillus d'intérêt sur le long terme. En complément, des actions de restauration sont engagées avec l'Office national des forêts. Elles comprennent la diversification des peuplements, notamment par la régénération naturelle des feuillus au sein des peuplements de Douglas et la plantation de Chênes sessiles, Chênes pédonculés et autres essences feuillues dans des zones ouvertes. Des méthodes d'exploitation respectueuses des sols, comme le débardage à cheval, sont par ailleurs déployées.

Prochaines étapes

Le plan de gestion écologique de la forêt sera finalisé d'ici fin 2026. Un à plusieurs parcours pédagogiques seront également aménagés afin de sensibiliser le public à la biodiversité forestière, au moyen de panneaux d'information. Enfin, l'étude pour la création d'une mare forestière est prévue afin de renforcer les habitats favorables à la biodiversité. Le projet se terminera en 2028 avec la plantation de feuillus sur une parcelle. L'ensemble de ces dispositifs contribuera à faire évoluer le site vers une véritable « forêt-école », exemplaire en matière d'intégration de la biodiversité et de sensibilisation du public.

60
hectares de forêt préservés par une obligation réelle environnementale

2
suivis d'espèces lancés

Anecdote

Une nouvelle espèce de Coléoptère a été trouvée dans la forêt communautaire, le Microrhagus pyraeneus. La présence de cet insecte rarissime classe le site comme prioritaire pour sa conservation.

Période de visites

La visite est idéale en hiver pour observer les opérations de gestion forestière, notamment le bûcheronnage et le débardage à cheval, illustrant des pratiques à faible impact sur les sols. Au printemps, beaucoup d'espèces peuvent être observées, comme le Sonneur à ventre jaune et la Bondrée apivore.



Damier de la succise Crédit photo : E.Holder

90 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

28

LOCALISATION
Finistère, Bretagne

MONTANT DU PROJET
94 508 €

SUBVENTION
71 082 €

Restauration de landes sur la réserve associative du Cap Sizun

PROJET PORTÉ PAR
Bretagne Vivante SEPNB Conservatoire d'espaces naturels de Bretagne

La réserve associative du Cap Sizun est bordée de vastes landes. Autrefois, les troupeaux y pâturaient, ce qui maintenait le milieu ouvert. Depuis les années 1960, l'évolution de l'agriculture a progressivement mis fin à ce pâturage. Faute d'entretien, le milieu s'est peu à peu refermé, et la Fougère aigle, qui recouvre aujourd'hui une grande partie du littoral du Cap Sizun, s'y est largement développée.

Pour préserver la faune et la flore de ce site d'exception, le projet s'est concentré sur la restauration de 6 hectares de landes, dont 3,5 hectares à faucher, en tenant compte des enjeux écologiques. La végétation et les espèces sont suivies pendant trois ans afin de mesurer l'efficacité des opérations menées. Des actions de sensibilisation aux modes de gestion traditionnels des landes sèches visent également les professionnels, les scolaires et le grand public.

Fauche de **2,2** ha de landes et fourrés

Mise en pâture de **3,5** ha de landes

1400 m de clôtures renouvelés

Progression du projet

Le projet a débuté par la réalisation d'inventaires visant à cartographier la végétation et à définir un état de référence. Les travaux ont commencé en septembre 2025 par un débroussaillage puis par l'enlèvement d'anciennes clôtures dégradées sur 1 km. Les zones fauchables ont été broyées, à l'exception des secteurs où la présence de la Fauvette pitchou est avérée. Un suivi spécifique pour cette espèce a été mis en place. La pose d'une nouvelle clôture délimitant deux enclos a été finalisée en mars 2026 sur 1 400 mètres linéaires. Parallèlement, pour les scolaires, un livret pédagogique sur la lande, ses plantes et ses couleurs, a été réalisé. Pour le grand public, un sentier botanique numérique est désormais accessible.

Prochaines étapes

Les zones ayant déjà été broyées seront fauchées jusqu'à l'épuisement de la Fougère aigle à l'automne 2026 et 2027. L'effet des travaux de restauration sera évalué à travers plusieurs suivis. Un ouvrage témoignage sera publié en 2027 sur les pratiques de gestion du Cap Sizun, avec une dimension culturelle valorisant également la langue bretonne. En 2027, les scolaires sont aussi attendus sur la réserve pour tester le livret pédagogique et le sentier numérique.

Période de visites

La période idéale pour visiter le site s'étend d'avril à septembre, période pendant laquelle la faune et la flore sont les plus visibles. Parmi les oiseaux, on peut observer des espèces protégées et patrimoniales comme la Fauvette pitchou, l'Engoulevent d'Europe, le Tarier pâtre et le Crave à bec rouge.



Exportation de landes et fourrés
Crédit photo : Bretagne Vivante SEPNB Conservatoire d'espaces naturels de Bretagne

Anecdote

La réserve du Cap Sizun est une des plus vieilles réserves naturelles de France. Le troupeau est composé d'une race de moutons qui avait quasiment disparu : le mouton des landes de Bretagne.

Côté végétation, certaines plantes typiques du site sont également remarquables : l'Orchis bouffon, ainsi que l'Armérie maritime et la Bruyère cendrée. Cette diversité fait du site un lieu idéal pour découvrir la richesse écologique des landes et falaises littorales.



LOCALISATION
Loir-et-Cher, Centre-Val de Loire

MONTANT DU PROJET
350 000 €

SUBVENTION
268 000 €

Restauration des mares forestières sur le Domaine de Chambord

PROJET PORTÉ PAR
le Domaine national de Chambord

Le Domaine national de Chambord renferme plus de 300 mares forestières qui ont un impact direct sur les espèces, les habitats et le microclimat. Ces zones humides sont aujourd'hui menacées principalement en raison de leur atterrissement et de la fermeture des milieux. Le projet de conservation porté par le Domaine national de Chambord vise à mieux connaître ces écosystèmes extrêmement riches qui accueillent de nombreuses populations d'espèces et des habitats rares et menacés, à les valoriser par des suivis écologiques et à mener des opérations de restauration.

Anecdote

Lors des inventaires de 2026, une mare avec des dépressions tourbeuses a été cartographiée. Cette végétation est extrêmement rare en Sologne et abrite des plantes protégées carnivores comme la Droséra (Drosera rotundifolia).

Progression du projet

À l'automne 2025, la première phase du projet a consisté à réaliser un diagnostic pour obtenir une vision globale du réseau de mares du site et définir un protocole d'échantillonnage. Cette étude, réalisée par l'Institut d'écologie appliquée d'Orléans, a conduit à la sélection de 50 mares au sein desquelles des inventaires seront menés avant et après travaux.

Prochaines étapes

Les inventaires des mares commencés en mars 2026 se poursuivront en 2027. Sur cette base, un plan d'actions simplifié sera élaboré pour organiser les actions de restauration, d'entretien, de maintien et de suivi écologique. Ces travaux se dérouleront entre 2027 et 2028. Ils concerneront en priorité les mares les plus menacées présentant un fort potentiel pour des espèces protégées telles que la Leucorrhine à gros thorax, le Triton crêté et le Flûteau nageant. Les interventions seront définies au cas par cas et pourront inclure l'ouverture des milieux (débroussaillage, broyage, arrachage), le curage, la restauration des fossés d'alimentation, le reprofilage des berges, la mise en défens ou encore la gestion d'éventuelles espèces exotiques envahissantes. Enfin, le projet intègre un volet de valorisation visant à sensibiliser les acteurs locaux et le grand public, en transformant le site en un réel support de démonstration des bonnes pratiques.


Salamandre tachetée
Crédit photo : Jean-Michel Turpin

50
mares prioritaires identifiées

Période de visites

Les travaux seront principalement effectués entre le 15 août 2027 et le 1er février 2028, période adaptée à la préservation de la faune. Les espèces cibles du projet, telles que le Triton crêté et le Triton marbré, sont principalement observables au printemps durant leur période de reproduction. La Salamandre tachetée, espèce emblématique, se reproduit quant à elle à l'automne et en hiver. Enfin, les odonates, notamment la Leucorrhine à gros thorax et l'Agrion de Mercure, sont particulièrement visibles au printemps et au début de l'été.



LOCALISATION
Indre, Centre-Val de Loire

MONTANT DU PROJET
691 470 €

SUBVENTION
541 233 €

Restauration des zones humides de la Brenne

PROJET PORTÉ PAR
WWF France

Sous l'action conjuguée des activités humaines (déprise de l'élevage, intensification de la pisciculture…) et du développement des espèces exotiques envahissantes, les zones humides de la Brenne ont connu une érosion importante de leur biodiversité depuis 1980.

Le projet cible environ 512 hectares d'étangs, prairies et marais de la Brenne, avec pour objectif de les restaurer et de les gérer durablement. Il prévoit également de maintenir les continuités hydrauliques des sites tout en assurant des suivis réguliers et des évaluations de l'état de conservation des étangs.

Anecdote

Pour préserver la Libellule à gros thorax, espèce en danger en Centre-Val de Loire, la restauration de deux bassins a été privilégiée pour offrir à l'espèce de nouveaux sites de reproduction et ainsi sécuriser et développer la population existante.

Progression du projet

Le projet a débuté fin 2024 par des inventaires sur plusieurs sites présentant un fort intérêt écologique. En 2025, les premiers travaux ont commencé sur plusieurs étangs et prairies. L'étang de la Rouère illustre le succès des travaux : 2 hectares de roselières ont été restaurés grâce à l'arrachage des saules, dépassant l'objectif initial de 1,5 hectare. Des clôtures y ont également été installées pour favoriser le pâturage. Sur le site de La Grave, une prairie a été remise en état par broyage, rétablissant une ressource alimentaire essentielle pour le pâturage extensif. Enfin, l'étang Barineau, site clé pour la conservation des ardéidés comme le Héron pourpré, a bénéficié du curage de sa pêcherie et de la remise en état de trois ouvrages de régulation des niveaux d'eau.


Avant/après restauration sur le site de la Rouère
Crédit photo : WWF

40
étangs concernés pour 407 hectares préservés

22
propriétaires d'étangs engagés

2
hectares de roselières restaurés

Prochaines étapes

Les travaux de restauration se prolongeront pour achever la remise en état des étangs et des prairies. Sur l'étang Neuf, propriété du WWF France, les travaux porteront sur la restauration de la roselière et des ouvrages hydrauliques afin de permettre une gestion des niveaux d'eau adaptée aux enjeux de biodiversité. Sur l'étang de Sainte-Madeleine, les travaux viseront également à restaurer les ouvrages hydrauliques. Sur la roselière de cet étang qui a brûlé cet été, un suivi botanique sera réalisé afin d'évaluer les effets du feu sur la reprise de la végétation.

Période de visites

Les interventions réalisées ont contribué à améliorer la qualité de l'eau, à diversifier la végétation aquatique (herbiers immergés, roselières) et à renforcer les conditions d'alimentation pour de nombreuses espèces, telles que le Butor étoilé, la Cistude d'Europe (tortue d'eau douce), les Hérons et la Guifette moustac. Pour se rendre compte du bénéfice de ces travaux, la période idéale de visite se situe autour des mois de mai et juin.



Vue aérienne des Pozzi du Renosu Crédit photo : PNR Corse Parcu di Corsica

31

LOCALISATION
Corse

MONTANT DU PROJET
237 025 €

SUBVENTION
152 476 €

Gestion de la fréquentation pour restaurer les Pozzi du Renosu

PROJET PORTÉ PAR
le Parc naturel régional de Corse Parcu di Corsica

Les Pozzi du Renosu, habitat fragile et précieux, abritent une biodiversité exceptionnelle menacée par la fréquentation accrue des randonneurs. Le piétinement excessif détériore ces milieux, rendant nécessaire l'aménagement du site par un sentier pédagogique de contournement et une zone clôturée afin d'en préserver sa qualité. Le projet inclut également le suivi de la fréquentation, grâce à la pose d'éco-compteurs et une surveillance estivale régulière.

Progression du projet

Le projet a débuté par la constitution d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs concernés : le Conservatoire botanique, l'Office national des forêts, la commune de Bastelica et la Communauté de communes du Celavu-Prunelli. L'année 2025 a été consacrée à la rédaction des cahiers des charges relatifs à la création du sentier et aux différents aménagements, ainsi qu'à la réalisation d'une première étude de suivi des amphibiens sur le site. Des contraintes administratives et météorologiques ont retardé certaines opérations, notamment l'aménagement du site, mais des actions de surveillance et de sensibilisation ont toutefois pu être menées par des agents du Parc naturel régional de Corse.

Prochaines étapes

Les aménagements du site, incluant un balisage par cairns et des clôtures destinés à préserver les zones sensibles, commencent à l'automne 2026. Le projet prévoit également l'installation de panneaux pédagogiques le long du sentier afin de sensibiliser les usagers à la biodiversité, aux bonnes pratiques et à la réglementation d'ici l'été 2027. Trois éco-compteurs seront déployés au printemps 2027 pour mesurer la fréquentation et adapter les actions de gestion. Des actions de surveillance et de sensibilisation continueront durant l'été 2027. En parallèle, deux sources situées sur le site des Pozzi de Renosu feront l'objet de travaux de restauration, de valorisation et de panneautage. Le suivi écologique, à travers des inventaires d'amphibiens, se poursuivra au printemps 2027. Un suivi photographique par drone sera également mis en place de mai à septembre 2027 afin d'évaluer l'évolution des habitats dans le temps.

Période de visites

Une fois les travaux achevés, les visiteurs pourront emprunter un sentier balisé, conçu pour contourner et protéger les Pozzi de Renosu. Certaines sections permettront toutefois de s'en approcher afin de les observer de près, tout en maîtrisant la zone de passage pour limiter l'impact sur le site. Le mois de juin est idéal pour admirer la densité des Pozzi, leurs couleurs vertes, leur eau et leur floraison. En septembre et octobre, le paysage change, offrant des teintes plus douces et des Pozzi partiellement asséchés. Parmi les espèces emblématiques que l'on peut observer sur le site figurent la Truite corse (endémique), le Discoglosse corse, le papillon Porte-queue de Corse, ainsi que des plantes et mousses protégées comme la Buxbaumie verte et la Grassette de Corse.



Grassette de Corse
Crédit photo : Parc naturel regional de Corse

47
hectares de Pozzi protégés à terme



Chevêche d'Athéna Crédit photo : Christian Alessandri

32

LOCALISATION
Grand Est, France entière

MONTANT DU PROJET
1 426 882 €

SUBVENTION
990 000 €

Une chouette, un village

PROJET PORTÉ PAR
la Ligue pour la protection des oiseaux

L'Effraie des clochers et la Chevêche d'Athéna, symboles du patrimoine naturel des campagnes françaises, sont deux espèces étroitement liées aux activités humaines et agricoles. En raison de l'évolution de l'urbanisme et des pratiques agricoles, leurs sites de nidification se sont progressivement raréfiés. Le projet porté par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) vise à installer 3 000 nichoirs à rapace nocturne dans 60 départements et à restaurer 10 km de haies, habitats favorables à leur alimentation, via un réseau de 15 délégations territoriales et associations locales LPO. Il est également prévu de sensibiliser les propriétaires et les agriculteurs à la préservation des haies, des arbres anciens à cavités et des prairies naturelles.

4 700
mètres linéaires de haies plantées

900
nichoirs installés

428
animations de sensibilisation

Progression du projet

Le projet a démarré en mai 2025 avec une phase de recensement des besoins. Les matériaux et kits nécessaires à la fabrication de nichoirs ont été acquis et déployés sur le terrain. Depuis le début du projet, près de 900 nichoirs ont été installés, soit 30 % de l'objectif final. Par ailleurs, des actions de restauration des habitats de reproduction ont été engagées, avec 28 chantiers de plantation, représentant au total 4 712 mètres linéaires de haies plantées, soit près de la moitié de l'objectif fixé à 10 km. Un module de suivi, adossé à Faune France et à l'application NaturaList, a été développé pour collecter les données de fréquentation et de nidification. Ce suivi, prévu sur cinq ans, permettra d'évaluer le taux d'occupation des nichoirs et le nombre de jeunes à l'envol. Des supports de communication ont aussi été créés et diffusés au sein du réseau, avec notamment deux livrets : l'un destiné aux particuliers et aux agriculteurs, qui détaille les comportements à adopter lorsque des chouettes vivent près de chez soi, et un second à destination des collectivités, portant sur la prise en compte des rapaces nocturnes et de la biodiversité dans les communes rurales. Le réseau a également réalisé 428 animations pour sensibiliser le grand public à l'occasion de divers évènements.



Plantation de haies
Crédit photo : Enzo Diotte

Prochaines étapes

L'installation des nichoirs se poursuivra à l'automne 2026 et en 2027, en dehors de la saison de reproduction, tout comme les actions de restauration des milieux autour des sites d'installation. Des discussions sont en cours pour permettre la participation de quatre nouveaux départements : le Cantal, la Meurthe-et Moselle, la Meuse et les Vosges.

Période de visites

Pour observer les chantiers de plantation de haies et la fabrication des nichoirs, les visites sont à privilégier en dehors des périodes de reproduction, soit en début ou en fin d'année. Ces périodes peuvent varier selon les sites.



20 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

Office National des Forêts

33

LOCALISATION
Guadeloupe

MONTANT DU PROJET
1 122 131 €

SUBVENTION
740 404 €

Restauration de l'habitat de l'Iguane des petites Antilles

PROJET PORTÉ PAR
l'Office national des forêts

Endémique des Antilles, l'Iguane des petites Antilles est une espèce menacée en danger critique d'extinction. En cause, les collisions routières et la perte de végétation naturelle indispensable à son cycle de vie. Sur l'archipel guadeloupéen, seules La Désirade et Petite Terre accueillent encore des populations viables. Le site de la Pointe des Colibris, sur l'île de La Désirade, abrite une population suivie depuis 2012, dont l'effectif est passé d'environ 550 individus en 2012 à moins de 150 en 2022. Le projet consiste en l'aménagement et la restauration écologique du site, concertée avec les élus, les riverains et les scolaires, tout en sensibilisant les usagers aux enjeux de conservation de l'espèce.
Au programme : déplacement d'une voierie, plantations, gestion de la fréquentation…



Progression du projet

Le projet a débuté par une phase de co-construction avec le conseil municipal puis de concertation publique avec les riverains afin de partager une vision commune de l'aménagement du site. En parallèle, la production de plants d'une quinzaine d'espèces a pu démarrer sur la Désirade. Un projet pédagogique a également débuté avec un collège pour réaliser une pépinière éducative afin de contribuer à restaurer le site. Un délai d'environ un an est nécessaire pour obtenir des plants suffisamment robustes, ce qui permet d'envisager le lancement des opérations de plantations entre septembre et décembre 2027.

Prochaines étapes

Une mise en défens des zones de plantation sera engagée d'ici fin 2026, par l'installation de clôtures visant à limiter la divagation des animaux (bovins et caprins) actuellement en pâturage sur les propriétés privées concernées. Des opérations de décompactage des sols seront également réalisées sur plusieurs portions de la piste actuelle, sur une surface totale d'environ 5 000 m², afin de favoriser la reprise de la régénération naturelle. Le déplacement de la voie d'accès des véhicules à moteur aura lieu en 2027. La piste actuelle sera transformée en sentier pédestre pédagogique, jalonné de plusieurs panneaux visant à valoriser les atouts du site : qualité paysagère, biodiversité, rôle écologique de l'iguane des Petites Antilles, richesse de l'avifaune, etc.

Période de visites

Début 2028, le site pourra être découvert à travers le sentier pédestre. Les périodes de reproduction de l'Iguane des petites Antilles et de la Petite sterne devront toutefois être prises en compte : de mai à septembre pour l'iguane (ponte et éclosion des œufs) et d'avril à septembre pour la Petite sterne (installation des colonies et élevage des poussins).

1 000
plants actuellement mis en production

5 000
m² de plantation prévues

5
espèces protégées sur le site





100 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

Conservatoire du littoral

34

LOCALISATION
Pas-de-Calais / Hauts-de-France

MONTANT DU PROJET
385 637 €

SUBVENTION
302 400 €

Renaturation du marais audomarois

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire du littoral

Dans le marais audomarois, le Conservatoire du littoral est responsable de la protection de 300 hectares. Ce secteur a connu une forte dynamique de cabanisation, aujourd'hui marquée par l'abandon des constructions illégales. Cette situation engendre une pollution à la fois paysagère et physico-chimique, aggravée lors des inondations. Désormais finalisé, ce projet a permis la déconstruction et la renaturation de dix sites pour améliorer la qualité paysagère tout en renforçant les continuités écologiques des sites. Des actions de restauration d'habitats aquatiques et humides ont également été mises en oeuvre afin d'optimiser la fonctionnalité des sites dépollués et désartificialisés.

Anecdote

Une Couleuvre helvétique, espèce protégée sensible au dérangement et à la pollution, a été observée par le gestionnaire sur l'un des sites concernés par les travaux.

Progression du projet

Le chantier a débuté par la déconstruction de 750 m² de bâti, incluant des habitats légers de loisirs illégaux, ainsi que la suppression de tous les équipements associés : clôtures et portails, voiries, réseaux enterrés, ouvrages de soutènement de berges, cuves. Au total, 650 tonnes de matériaux ont été évacuées. Une opération de désamiantage a également été réalisée permettant l'évacuation de 20 tonnes d'amiante. Dans un second temps, des actions de renaturation ont été engagées, incluant la restauration des milieux humides, la remise en pâturage ou la fauche exportatrice. Pour favoriser la recolonisation spontanée par une végétation indigène typique des prairies humides, environ 800 m² de végétation ornementale (bambous, thuyas, lilas, saules pleureurs) ont été supprimés.
Le chantier a été marqué par des contraintes majeures notamment les voies d'eau envasées, l'instabilité des berges et des terrains, et la dispersion des zones d'intervention. Seule une zone de stockage était accessible par voie terrestre, ce qui a nécessité de nombreux allers-retours pour évacuer les matériaux.

Prochaines étapes

L'entretien et le maintien d'une végétation ouverte sur les parcelles restaurées sont assurés par le gestionnaire du site, Eden 62, au moyen de fauches régulières et de la mise en place d'un pâturage avec des Chèvres des Fossés.

Période de visites

Les travaux de déconstruction ont permis d'améliorer la qualité paysagère du site et de renforcer la quiétude du milieu, créant ainsi des conditions favorables au retour de l'avifaune


Avant/après déconstruction
Crédit photo : CDL Hauts-de-France



650
tonnes de matériaux évacués

50
tonnes de végétaux ornementaux traités

10
sites désartificialisés

nicheuse en zone humide, mais également à l'accueil d'espèces migratrices ou hivernantes, notamment du Phragmite aquatique lors de sa halte migratoire en août et du Butor étoilé en période d'hivernage. Les sites ayant fait l'objet des travaux ne sont pas accessibles au grand public. Toutefois, des visites en barque permettent de découvrir les marais et d'y observer sa faune et sa flore.



Crapaud calamite Crédit photo : Jean-Jean Alem / ONF

35

LOCALISATION
Hauts-de-Seine, Ile-de-France

MONTANT DU PROJET
152 302 €

SUBVENTION
88 508 €

Restauration de mares

PROJET PORTÉ PAR
Espaces

À la fin du XIXe siècle, l'urbanisation croissante et les exigences en matière d'hygiène ont conduit à canaliser le ru de Vaucresson et à détruire ses zones humides, au détriment de la faune. Le projet porté par l'association Espaces s'inscrit dans une démarche de gestion globale de préservation et de restauration du réseau de mares réparties sur ce bassin versant. Le projet englobe l'ensemble du Domaine national de Saint-Cloud ainsi qu'une partie de la forêt domaniale de Fausses-Reposes. La restauration, menée manuellement et selon une approche en « pas japonais », comprend la réouverture des milieux, le reprofilage des berges et la plantation de végétaux labellisés de la gamme « Végétal local ».

Progression du projet

Les travaux ont débuté en novembre 2024 sur les secteurs les plus dégradés. Trois mares ont été créées, une restaurée et une autre est en cours de restauration. Les interventions doivent tenir compte des conditions météorologiques et des périodes de nidification et de reproduction de l'avifaune et des amphibiens, limitant ainsi les travaux à la période de septembre à février. La mobilisation des acteurs se poursuit, avec une volonté d'impliquer davantage le Domaine national de Saint-Cloud, notamment à travers des visites de terrain destinées à sensibiliser les agents aux enjeux écologiques du site et plus largement le grand public.

Prochaines étapes

Les plantations d'hélophytes seront finalisées en novembre 2026. L'actualisation de la cartographie du bassin versant, réalisée pour la première fois en 2022 à partir de données de terrain et d'archives, permettra d'identifier les futures zones de création et de restauration de mares. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2027. Afin de valoriser les travaux, une randonnée sera organisée à l'automne 2027 à destination des élus des communes voisines et du grand public. Des panneaux explicatifs et pédagogiques sont également en cours de réalisation et seront installés sur le site.



Mare créée
Crédit photo : Espace

430
heures de travail des salariés d'insertion

3
mares restaurées

3
mares créées



Création de mare par les salariés en insertion
Crédit photo : Espace

Période de visites

Grâce à ces travaux, beaucoup d'espèces sont désormais observables, principalement des amphibiens (Alyte accoucheur, Crapaud commun Grenouille rousse, Sonneur à ventre jaune…), des insectes (Agrion de Mercure, Dytique bordé…) et des oiseaux (Martin pêcheur, Roitelet huppé, Pic mar). Pour observer la faune et la flore, la période la plus propice est le printemps. Les plantations de végétaux sont observables durant l'automne 2026.



Gecko vert de Manapany Crédit photo : Nature Océan Indien

36

LOCALISATION
La Réunion

MONTANT DU PROJET
192 832 €

SUBVENTION
92 832 €

Conservation du Gecko vert de Manapany

PROJET PORTÉ PAR
Nature Océan Indien

Les populations de Gecko vert de Manapany des falaises littorales de Petite-Île sont parmi les dernières en milieux naturels. On estime qu'elles ont chuté de 50 % entre 2015 et 2020, ne comptant plus que 80 adultes. Pour contrer ce déclin, un élevage transitoire a été lancé en 2020, permettant de relâcher 39 individus élevés en captivité en 2022.

Malgré cette intervention, la situation reste critique, avec une extinction possible d'ici une dizaine d'années sans actions supplémentaires. Le projet vise à prolonger l'élevage sur deux nouvelles générations de geckos pour permettre de renforcer les populations par l'introduction d'adultes.

Progression du projet

Pour obtenir des résultats significatifs, le projet a dû évoluer rapidement. À son lancement, la première approche consistait à capturer des juvéniles pour les élever puis les relâcher dans leur population d'origine. Si les premières opérations ont été un succès, les suivis mis en place suite aux réintroductions ont rapidement montré que renforcer une population avec seulement quelques individus ne suffisait pas. Face à ce constat, l'association a fait évoluer sa stratégie en avril 2026 vers un élevage reproducteur. En plus des juvéniles capturés dans la nature, ce dispositif permet désormais de réintroduire des individus nés en captivité.

L'élevage compte actuellement 20 femelles et 10 mâles, avec pour objectif de produire jusqu'à 80 geckos par an. Les premières reproductions ont eu lieu et 10 femelles sont déjà gestantes.

Prochaines étapes

7 juvéniles capturés l'année passée seront relâchés sur les falaises à l'automne 2026. La recherche de sites de pontes reprendra par la suite, avec l'aide des bénévoles de l'association. Les éclosions des premiers geckos issus de l'élevage reproducteur devraient arriver en novembre.

Période de visites

La période chaude et humide, de novembre à avril, est idéale pour observer les geckos. Contrairement à d'autres espèces nocturnes, le Gecko vert de Manapany est diurne : il est donc actif et observable tout au long de la journée, notamment tôt le matin ou en fin d'après-midi.



Recherche de site de pontes
Crédit photo : Jérémie Souchet / NOI



Gecko vert de Manapany dans le terrarium
Crédit photo : Alim Pheine

72
sites de pontes actifs et historiques découverts en 2024 et 2025

80
naissances de geckos par an



25 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

37

LOCALISATION
Manche, Normandie

MONTANT DU PROJET
1 695 200 €

SUBVENTION
999 040 €

Reconversion de la Tourbière de Sèves

PROJET PORTÉ PAR
le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Les marais de la rivière Sèves au cœur du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, ont subi pendant 80 ans une exploitation industrielle de la tourbe, à l'origine du plus grand plan d'eau intérieur de la Manche. Ce site est devenu, au fil des ans, un site ornithologique d'exception. L'arrêt de cette activité, fin 2026, va bouleverser les équilibres écologiques et socio-économiques de ce territoire de 2 117 ha en raison de l'ennoiement d'environ 200 ha supplémentaires et de la remontée de la nappe phréatique. Le projet vise à la sauvegarde des espèces patrimoniales présentes sur le site en améliorant notamment les connaissances sur la faune aquatique et semi-aquatique tout en régulant les espèces végétales exotiques envahissantes. Les milieux seront rouverts grâce à des opérations de fauches et de débroussaillage.

Progression du projet

Des inventaires sur les oiseaux qui fréquentent la Réserve ont été lancés en 2025 et ont permis de comptabiliser 35 espèces nicheuses sur le site. L'étude sur le plan d'eau en est à mi-parcours (inventaire piscicole et invertébrés, diagnostic physico-chimique). Cette étude permet de mieux comprendre le fonctionnement écologique du plan d'eau et ainsi de mieux cibler les opérations de génie écologique. Les premiers éléments concernant la bathymétrie ont été livrés et permettent de préciser la profondeur maximale du plan d'eau à 6,2 m. L'enlèvement de la jussie, espèce végétale exotique envahissante, a été réalisé en 2026 par une entreprise spécialisée. Des travaux de débroussaillage (broyage et abattage d'arbres) ont été menés sur 8,4 ha et de fauche sur 27,5 ha.

Prochaines étapes

Les travaux de restauration écologique dans l'enceinte d'une ancienne carrière vont pouvoir débuter en fin d'été 2027 (étrépages, abattage d'arbres). Les travaux d'arrachage de la jussie se poursuivront en 2027.

8,4 ha débroussaillés

27,5 ha fauchés

35 espèces nicheuses sur site


Vue panoramique du site
Crédit photo : T. Baupte

Anecdote

La Réserve accueille 1 % de la population mondiale de Canard souchet.


Spatule blanche
Crédit photo : Guillaume Hedouin

Période de visites

Le site peut se visiter toute l'année car chaque période à sa particularité en termes d'observation d'espèces. La Grande spatule et le Canard souchet peuvent être aperçus toute l'année. En juillet, les espèces nicheuses sont visibles comme la Grande aigrette et la Spatule blanche. En hiver, d'immenses lacs appelés « marais blancs » sont observables.



100 %
PROGRESSION DES TRAVAUX

la Charente Maritime

38

LOCALISATION
Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine

MONTANT DU PROJET
63 038 €

SUBVENTION
50 430 €

Création d'un serpenduc

PROJET PORTÉ PAR
le Conseil départemental de la Charente-Maritime

La citadelle de Brouage, au cœur du Marais de Brouage en Charente-Maritime, est un habitat riche pour les reptiles, notamment pour les Couleuvres vertes et jaunes et les Couleuvres vipérines. La population de ce site de ponte majeur était menacée par les collisions routières lors de la traversée d'une route départementale très fréquentée en période estivale (environ 1 200 véhicules par jour). Ces collisions surviennent notamment lorsque les serpents se déplacent entre leurs différents habitats de vie : les remparts de la citadelle de Brouage, qui constituent des zones d'alimentation et de refuge, et le marais comme lieu de reproduction et de déplacement. Le projet de création d'un serpenduc visait à aménager des passages sous la route pour assurer un franchissement sécurisé entre les habitats des reptiles et ainsi restaurer la continuité écologique en faveur de leur conservation.

Progression du projet

Le projet a débuté par une phase de concertation réunissant l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, afin de définir les aménagements aux abords de la citadelle. Les travaux se sont déroulés en novembre 2025, sur une durée d'un mois, pendant la période d'hibernation des reptiles. Pour préparer le site, les accotements ont été fauchés sur 70 mètres de long avec l'installation, de part et d'autre de la route, d'un dispositif de pieux en bois, complété par un palissage d'une hauteur de 50 cm, destiné à guider les serpents vers les passages aménagés. Compte tenu des contraintes liées aux réseaux enterrés (électricité, gaz, eau), identifiées lors de l'étude géotechnique menée en 2024 par le Département, la mise en place de deux dalots sous la route s'est imposée comme la solution technique la plus adaptée. Leur aménagement, incluant un substrat mêlant terre et pierres, semble répondre efficacement à l'objectif de réduction des collisions. Par ailleurs, des passages journaliers ont été effectués d'août à septembre afin de constater l'efficacité du dispositif.

Prochaines étapes

Les données recueillies feront l'objet d'un rapport annuel et seront valorisées sur le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP). Une fois les résultats de suivi obtenus et jugés concluants, cet aménagement pourra être largement présenté et expliqué aux habitants ainsi qu'aux acteurs locaux. Si l'évaluation révèle la nécessité d'ajustements, ceux-ci seront mis en œuvre.


Serpenduc
Crédit photo : Conseil départemental de la Charente-Maritime

70 mètres linéaires sécurisés sous la route

2 passages à faune créés

Période de visites

La période idéale de visite se situe entre mi-août et mi-septembre, ce qui correspond à l'éclosion des œufs et à la traversée des juvéniles vers leur lieu de vie. Une autre période propice à l'observation des serpents se situe en avril-mai, lorsque les adultes sortent d'hibernation des remparts pour se reproduire et rejoindre les sites de ponte. Le dispositif de passage à faune, installé sous la route, n'est visible qu'aux points d'entrée et de sortie du passage.



Vison d'Europe Crédit photo : Romain Bessegert

39

LOCALISATION
Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine

MONTANT DU PROJET
95 269 €

SUBVENTION
76 100 €

Restauration des marais de Rochefort

PROJET PORTÉ PAR
la Ligue pour la protection des oiseaux

Dans les années 1990, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a acquis 250 hectares répartis sur trois sites du marais de Rochefort. Des aménagements hydrauliques et pastoraux y ont été mis en place afin de mieux gérer les niveaux d'eau et le pâturage. Ils ont permis de diversifier les habitats (prairies humides, roselières, boisements humides…) et de favoriser l'accueil d'une faune et d'une flore patrimoniales, avec notamment la nidification régulière de la Guifette noire, l'hivernage du Butor étoilé, la présence du Cuivré des marais et une forte densité de Vison d'Europe. Après plus de vingt ans d'utilisation, ces équipements (vannes, batardeaux, fossés, diguettes périphériques des casiers) se sont dégradés et nécessitaient une restauration. Le projet visait à réhabiliter les infrastructures hydrauliques et pastorales sur l'ensemble des trois sites, afin de pérenniser la gestion écologique du marais et de renforcer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Progression du projet

Les travaux ont été réalisés entre septembre et novembre 2025 sur les sites des marais de Fouras, de Voutron et de la Brûlée, en dehors des périodes sensibles pour la faune (nidification, reproduction et migration). Ils ont porté sur le renforcement et la restauration des berges de fossés sur 11 secteurs des marais de Voutron et de Fouras, ainsi que sur la remise en état des ouvrages hydrauliques et des accès. Les 5 accès aux parcelles et 3 passages entre les parcelles ont été restaurés, et 3 passages busés ont été aménagés. Des ouvrages complémentaires ont également été réalisés, comprenant la consolidation d'un pont ancien, la réhabilitation de 4 ouvrages (vannes) dans le marais de Voutron. La gestion hydraulique a été renforcée par la restauration de 2 825 m de fossés (2 375 m en marais de Fouras et 450 m en marais de Voutron), et le reprofilage de 290 m de berges de fossés. Enfin, une clôture de 345 m a été installée au sein du marais de la Brulée afin de permettre la mise en pâturage d'une parcelle de 2 ha.


Reprofilage de berge
Crédit photo : LPO

Prochaines étapes

L'équipe du projet poursuit son travail de gestion et de suivis techniques et naturalistes afin de conserver et d'améliorer la richesse et la diversité biologique de ces 3 sites.

Période de visites

Quelques visites découvertes du site du marais de Voutron sont réalisées chaque année par le personnel de la Réserve naturelle du Marais d'Yves. La période idéale pour visiter est le printemps d'un point de vue paysager et naturaliste. Les premières pluies d'automne offrent également de bonnes conditions pour observer les marais.

Anecdote

Le marais de Voutron détient le record du plus grand nombre d'observations de Vision d'Europe en France avec près de 800 observations directes ou réalisées grâce à des pièges photographiques depuis 2023.

3,2
km de fossés restaurés



Ruisseau traversant le site Crédit photo : Tulle Agglo

40

LOCALISATION
Corrèze, Nouvelle-Aquitaine

MONTANT DU PROJET
161 375 €

SUBVENTION
101 924 €

Restauration des continuités écologiques d'un site intercommunal

PROJET PORTÉ PAR
la Communauté d'agglomération Tulle agglo

L'agglomération de Tulle est constituée d'une mosaïque de milieux agricoles et forestiers, maillés par un dense réseau hydrographique. Depuis plusieurs années, le territoire semble moins résilient face aux sécheresses et aux risques d'inondation, et la biodiversité décline de façon globale. Dans le cadre de ce projet, Tulle Agglo s'est engagée dans la création d'une ferme intercommunale, qui vise à démontrer la possibilité de concilier activité agricole, restauration des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation et de ruissellement intense. Elle a vocation à servir de modèle aux exploitations du territoire afin d'encourager l'évolution des pratiques agricoles.

Progression du projet

Le projet a débuté par la réalisation d'un état des lieux naturaliste et d'inventaires complémentaires, afin d'enrichir le diagnostic initial et de mieux identifier les secteurs à enjeux. Les premiers résultats montrent que, malgré un déclin global de la biodiversité à l'échelle du territoire, le site conserve une richesse écologique notable (amphibiens, oiseaux, reptiles, insectes), soulignant l'importance de sa restauration et de sa préservation. Les travaux ont démarré progressivement avec la restauration d'une rigole située en partie haute du site, visant à rétablir un écoulement continu. Une mare temporaire a également été créée en aval comme exutoire de la rigole restaurée, permettant de gérer les débordements tout en restant compatible avec les usages agricoles. Les plantations, destinées à renforcer la trame bocagère, ont débuté en début d'année avec l'appui technique de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). 350 mètres linéaires de haies ont été plantées et 40 essences différentes, labellisées « Végétal local », ont été utilisées. Parallèlement, des actions de sensibilisation ont été menées notamment une journée naturaliste, ainsi qu'une journée avec un lycée agricole pour présenter les enjeux des aménagements et la protection des cours d'eau.

Prochaines étapes

Les travaux de restauration se poursuivront avec l'étanchéification de la mare permanente. En fin d'année, une intervention complète sur le lit du ruisseau sera mise en oeuvre, afin d'améliorer les conditions d'accueil des espèces aquatiques. La seconde vague de plantation des haies interviendra ensuite. Des suivis seront réalisés par des associations et experts partenaires pour apprécier l'évolution de la fréquentation des espèces. Parallèlement, en lien avec les acteurs agricoles, le site servira de support pédagogique. Des formations y seront organisées, avec une valorisation des résultats auprès d'agriculteurs installés.

Période de visites

La période idéale pour observer les travaux s'étend de l'automne 2026 au printemps 2027. Le cours d'eau, une fois en bon état, pourrait accueillir à nouveau l'espèce cible, la Truite commune, disparue du site, mais aussi le Chabot et la Lamproie de Planer.
La trame bocagère sera également densifiée afin de diversifier les habitats favorables aux espèces inféodées aux mosaïques agricoles, favorisant ainsi le maintien d'espèces déjà observées sur le site, telles que le Tarier pâtre, la Fauvette grisette, le Loriot d'Europe ou encore la Couleuvre verte et jaune.


Démarrage du premier grand linéaire de haie
Credit photo : Tulle agglo

Anecdote

Un Chat forestier et des traces de Loutres d'Europe ont été observés sur le site et les berges, illustrant l'opportunisme de certaines espèces et la rapidité avec laquelle elles ont su tirer parti de la restauration.

350
mètres linéaires de haies plantées

280
mètres de rigoles restaurées ou aménagées



Lavogne de la Couvertoirade Crédit photo : Parc naturel régional des Grands Causses

41

LOCALISATION
Aveyron, Occitanie

MONTANT DU PROJET
713 059 €

SUBVENTION
435 659 €

Restauration du réseau de mares du Causse du Larzac

PROJET PORTÉ PAR
le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

Pour conserver quelques réserves d'eau à la surface du sol, les habitants des Causses ont autrefois aménagé de petites cuvettes naturelles du Larzac en lavognes ou en mares. Imperméabilisées ou creusées, elles permettaient de recueillir les eaux de pluie pour abreuver les troupeaux, laver la laine ou encore irriguer les jardins potagers. Traditionnellement aménagée pour collecter l'eau, la lavogne est ainsi une forme de mare artificielle emblématique des Causses. Au-delà des activités humaines, ces lavognes et ces mares accueillent de nombreuses espèces aquatiques et attirent invariablement le gibier et les oiseaux qui s'y abreuvent ainsi que les chauves-souris. Avec l'arrivée de l'eau potable aux portes des habitations et des bergeries, la plupart de ces points d'eau ont été abandonnés. Cet abandon a eu un impact significatif sur la faune en raison notamment de la colonisation des mares par des espèces exotiques envahissantes. Entre patrimoine historique et naturel, ce projet vise à restaurer ce réseau de mares. Les actions portent sur des travaux de débroussaillage, jusqu'à la restauration complète de mares et lavognes autour des cités templières-hospitalières de la Couvertoirade et de Sainte-Eulalie-de-Cernon. D'autres mares situées sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses sont également concernées.

Progression du projet

Pour mener à bien ce projet, plusieurs étapes administratives préalables ont été nécessaires : chiffrage des opérations, signatures de conventions de partenariat avec les collectivités et les particuliers propriétaires des points d'eau, rédaction d'un cahier des charges et dépôt d'une procédure de dérogation à la protection des espèces. Ces étapes étant maintenant assurées, les travaux de restauration de la grande lavogne de La Couvertoirade débuteront en fin d'année 2026 pour une durée de 18 mois. Elle sera vidée et un point d'eau déporté sera créé pour assurer la saison de reproduction, dans un contexte patrimonial contraint lié au classement du site au titre des Monuments historiques.

Prochaines étapes

La restauration d'une dizaine d'autres mares débutera dès cet automne. Les travaux portant sur les 20 points d'eau identifiés seront réalisés en mobilisant différentes techniques adaptées aux objectifs de gestion et à la typologie des sites. Des opérations d'enlèvement de poissons seront menées au Viala-du-Pas-de-Jaux, suite à la constatation de nouvelles introductions. En parallèle, le projet prévoit l'assèchement réversible de la mare du Clapier, ainsi que la mise en œuvre d'interventions complémentaires visant l'éradication de *Myriophyllum aquaticum* et *Lagarosiphon major*, accompagnées d'un suivi des effets sur les milieux.

20
mares et lavognes à restaurer

2
chantiers participatifs réalisés sur 2 points d'eau



Rainette meridionale
Crédit photo :
PNR des Grands Causses

Période de visites

Pour observer les travaux, la période idéale de visite se situe de l'automne à l'hiver. L'observation de la végétation est optimale aux mois de mai et juin. Concernant les amphibiens, notamment les espèces protégées cibles du projet (Pélobate cultripède, Triton marbré, Triton palmé, Rainette méridionale et Crapaud épineux), la période la plus favorable s'étend de mars à mai, correspondant à leur phase de reproduction et à leur forte activité en milieux aquatiques.



Site de Courchon Crédit photo : Conservatoire du littoral

42

LOCALISATION
Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur

MONTANT DU PROJET
335 400 €

SUBVENTION
232 320 €

Renaturation du site de Courchon

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire du littoral

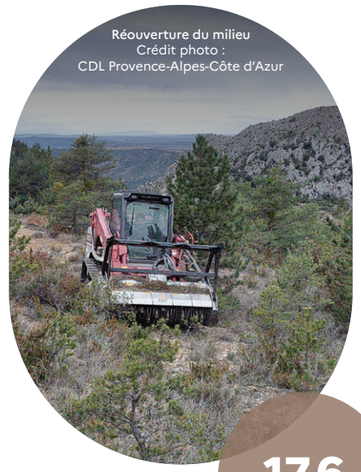
Le Conservatoire du littoral a acquis 150 hectares d'espaces naturels sur le plateau de Venascle, qui domine les falaises et le lac de Sainte-Croix. Un diagnostic réalisé en 2020 a permis d'identifier la nécessité de remettre en gestion pastorale les milieux ouverts menacés par l'enrésinement du Pin noir d'Autriche. Le plan de gestion de 2023 à souligné l'importance d'entretenir ces espaces pour protéger certaines espèces et organiser la fréquentation du public.

Le projet consiste à renaturer le site par une meilleure organisation des usages, une mise en défens des secteurs dégradés et une gestion active ciblée sur les milieux ouverts.

La préservation de ces milieux repose notamment sur des opérations de débroussaillage, sur l'ouverture de parcours pastoraux par élagage et sur l'installation d'un éleveur pour maintenir ces milieux ouverts. Une sensibilisation des usagers est également prévue pour accompagner le grand public dans les changements d'usage.

Progression du projet

Depuis fin 2024, une étude technique sur l'entretien pastoral, les pratiques de gestion et l'amélioration de la biodiversité du site a été menée. Cette étude a permis d'élaborer un projet de cahier des charges destiné à encadrer l'activité de l'éleveur qui interviendra sur le site. Les travaux de réouverture ont été conduits début 2026. Dans ce cadre, des interventions de broyage mécanique et manuel sur une surface totale de 17,6 hectares ont été mis en oeuvre. Dans le vallon de Courchon, la réouverture de la prairie atteint désormais 95 à 100 %, tout en conservant les haies, les lisières arbustives et quelques îlots de végétation.



Réouverture du milieu
Crédit photo :
CDL Provence-Alpes-Côte d'Azur

17,6
hectares restaurés

Prochaines étapes

Les prochains travaux concernent la conception des aménagements de protection en concertation avec les principaux usagers du site (chasseurs, campings, structures de parapente, centre équestre, Fédération française de la montagne et de l'escalade, associations de sports de pleine nature). Sous réserve des autorisations, ils devraient débuter à l'hiver 2026-2027. Pour maintenir les milieux ouverts durablement, le Conservatoire du littoral signera une convention avec un éleveur local.

Période de visites

La période favorable pour observer les travaux est l'hiver 2026/2027. Ils favoriseront le développement des espèces à enjeu de conservation (16 espèces avérées et 6 potentielles), parmi lesquelles la Fauvette orphée, le Monticole de roche et le Bruant ortolan. Ces espèces sont observables de fin avril à fin septembre. Les travaux permettront également la revégétalisation naturelle des zones mises en défens.



Site de Courchon
Crédit photo :
CDL Provence-Alpes-Côte d'Azur



LOCALISATION
Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur

MONTANT DU PROJET
192 362 €

SUBVENTION
113 100 €

Renaturation du site de la Pointe Esterel sur la Presqu'île de Giens

PROJET PORTÉ PAR
le Conservatoire du littoral

En 2022, le Conservatoire du littoral a reçu du Ministère des armées la gestion d'un ancien site militaire du XVI[e] siècle, situé sur la Pointe Esterel et couvrant deux hectares. Officiellement interdit au public, le lieu était pourtant fréquenté de façon informelle, ce qui a porté atteinte à plusieurs espèces protégées qui s'y étaient installées. Le projet a permis de restaurer les zones dégradées, de retirer les aménagements devenus inutiles (clôtures, vestiges et plateformes en béton) et de maîtriser les espèces exotiques envahissantes. Des dispositifs d'orientation des visiteurs ont également été installés afin de limiter le piétinement et de protéger les habitats naturels. Cette action a également permis une ouverture encadrée du site au public, avec la création d'un belvédère d'observation et l'installation de panneaux d'information. Ces aménagements permettent de valoriser le patrimoine du site tout en sensibilisant les visiteurs à sa préservation.

Progression du projet

Les travaux ont débuté en février 2026 par le nettoyage et la renaturation du site, notamment grâce à la scarification des sols pour favoriser la reprise de la végétation. Des espèces végétales locales adaptées aux conditions du site ont également été plantées (Pistachier, Filaire à feuilles étroites, Immortelle, Nerprun et Cinéraire maritime) afin de contribuer à la reconstitution des habitats naturels. Le site a ensuite été mis en défens par l'installation de dispositifs destinés à limiter le piétinement et à accompagner la revégétalisation. Réalisées en bois, ces structures sont conçues pour s'intégrer progressivement au paysage. En complément, des grilles ont été installées à l'entrée des cavités afin de les sécuriser tout en maintenant leur accessibilité pour les chauves-souris. Enfin, les anciennes clôtures militaires ont été enlevées, marquant l'achèvement des aménagements prévus.

Prochaines étapes

Un suivi des différentes actions réalisées permettra d'évaluer la reconquête des espaces dégradés par la flore et la faune locales ainsi que l'installation des chauves-souris sur le site.

Période de visites

L'aménagement du belvédère offre un point d'observation privilégié pour suivre la recolonisation progressive des espaces auparavant dégradés par le piétinement. La période idéale pour observer les bénéfices des travaux et la qualité paysagère du site se situe entre avril et mai. À cette période, plusieurs espèces végétales remarquables sont en floraison, notamment la Barbe de Jupiter et la Passerine hirsute. À noter que la Presqu'île de Giens accueille également des espèces protégées au niveau national et européen, telles que le Murin à oreilles échancrées et le Molosse de Cestoni.


Belvédère
Crédit photo : CDL
Provence-Alpes-Cote d'Azur


Grilles installées
Crédit photo : CDL
Provence-Alpes-Cote d'Azur

3 grilles perméables aux chiroptères installées

150 plantations

430 m de mise en défens pour favoriser les zones de revégétalisation

À propos de
l'Office français de la biodiversité

Face à l'urgence environnementale et au déclin des écosystèmes, la protection de la nature est devenue un enjeu majeur !

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité, créé le 1er janvier 2020 et placé sous la tutelle des ministres chargés de l'Environnement et de l'Agriculture.

L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins.

À travers ses trois grandes missions complémentaires « Connaître », « Accompagner » et « Protéger », l'établissement contribue ainsi à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau.

Afin de remplir ses missions, l'OFB compte plus de 3 000 agents dont plus de deux tiers agissent sur le terrain. Ces équipes sont pluridisciplinaires : inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, experts, spécialistes, vétérinaires, techniciens, personnels scientifiques, techniques ou encore administratifs. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire national, dans l'Hexagone et dans les Outre-mer.

Pour « préserver le vivant et protéger notre avenir », l'OFB agit aux côtés et en appui de l'État, mais aussi auprès des collectivités territoriales, des usagers de la nature, des gestionnaires d'aires protégées, des associations, des acteurs économiques et financiers, et des citoyens afin de promouvoir des solutions concrètes et de fédérer l'ensemble des parties prenantes autour des enjeux de préservation du vivant.

L'OFB en chiffres

- Plus de **3 000** agents au total, dont :
  Plus de **2 000** agents de terrain
  Près de **1 700** inspecteurs de l'environnement
- **11** directions régionales et une direction interrégionale
- **96** services départementaux et **2** services interdépartementaux
- **1** direction des Outre-mer composée de **5** délégations territoriales
- **8** parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa
- **27** réserves gérées ou co-gérées
- **18** laboratoires d'hydrobiologie
- **5** territoires de formation et d'expérimentation

protéger le vivant
préserver notre avenir

Conception graphique : Second Regard • Octobre 2026

www.ofb.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ